

**ENQUETE SUR LA COLLABORATION ENTRE LA BANQUE
MONDIALE ET LES ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES (ONG) FRANÇAISES**

- Novembre 2001 -

Edité en novembre 2001
La Banque Mondiale
Vice-présidence pour l'Europe

Ce document a été rédigé par Caroline Vagneron pour le bureau France de la Vice-présidence Europe de la Banque mondiale, sous la direction de Michèle Bailly et avec le soutien actif de l'ACDE (*Association Conseil pour le Développement et l'Environnement*) -- en la personne d'Anne-Sophie Bougouin -- et de nombreux membres du Groupe de la Banque, dont Elkyn Chaparro, Patrice Dufour et Pierre Girardier. Cette enquête a également bénéficié des commentaires de François Bourguignon, Jean Mazurelle, Andrew Rogerson, Justine White et Jean-Marie Hatton (Commission Coopération Développement).

Les résultats, interprétations, jugements et conclusions exprimés dans ce document sont ceux des auteurs et ne doivent pas être attribués à la Banque mondiale, à ses organisations affiliées ou aux gouvernements qu'elle représente. Il en va de même des recommandations rédigées par Michèle Bailly. Ce document n'est pas une publication officielle de la Banque mondiale. Il a été édité de façon informelle et est distribué pour encourager la discussion et les échanges au sein de la communauté du développement.

Sommaire

I. LE PAYSAGE ASSOCIATIF FRANÇAIS.....	9
A. Caractéristiques des Organisations Non Gouvernementales françaises.....	11
1) Combien sont-elles ?.....	11
2) Budget des ONG.....	11
3) Effectif des ONG.....	15
B. Les structures de dialogue entre les ONG françaises et le gouvernement.....	18
1) La Mission de Coopération Non Gouvernementale (MCNG).....	18
2) La Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD).....	18
3) La Commission Coopération Développement (CCD).....	19
4) Le Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI).....	19
II. PRINCIPES DE COLLABORATION ENTRE LA BANQUE MONDIALE ET LES ONG.....	22
A. Définitions des ONG et de la société civile par la Banque mondiale.....	22
B. Cadre du partenariat : du dialogue politique à la collaboration.....	23
1) Dialogue politique	23
2) Collaboration opérationnelle.....	24
3) Les instruments opérationnels de collaboration avec les ONG	Error! Bookmark not defined.
III. L'ENQUETE SUR LES EXPERIENCES DE COLLABORATION ONG – BANQUE MONDIALE.....	33
A. Méthodologie et élaboration de l'enquête.....	33
1) Choix des ONG	33
2) L'enquête	34
B. Principaux résultats de l'enquête	35
1) Caractéristiques des ONG	35
2) L'activité de la Banque mondiale vue par les ONG opérationnelles françaises	46
3) Les attentes des ONG françaises quant à leur collaboration avec la Banque	49
IV. REMARQUES CRITIQUES TIREES DE L'ENQUETE.....	52
A. Remarques relatives à l'information.....	52
B. Remarques relatives à la collaboration des ONG avec la Banque sur le terrain	52
V. ELEMENTS DE RECOMMANDATION.....	55
VI. BIBLIOGRAPHIE.....	62

VII. ANNEXES.....	63
A. Lettre d'introduction	Error! Bookmark not defined.
B. Questionnaire envoyé aux associations	63
C. Questions posées lors des entretiens	67
D. Liste des associations interrogées	68
E. Liste des associations ayant répondu	Error! Bookmark not defined.
F. Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête.....	70
G. Liste des représentations de la Banque mondiale ayant participé à l'enquête	Error! Bookmark not defined.
H. Calendrier	Error! Bookmark not defined.
I. Le cycle du projet.....	Error! Bookmark not defined.

Résumé

A partir d'une enquête menée auprès de 180 Associations de Solidarité Internationale (ASI) françaises, le bureau France de la Banque mondiale à Paris, en partenariat avec l'ACDE, dresse un bilan du paysage associatif français, de ses moyens d'action, de ses activités et des relations que ce milieu entretient avec la Banque mondiale.

Se basant sur des exemples concrets et précis de coopération, l'enquête permet de tirer quelques remarques et critiques importantes, dans le but d'améliorer à la fois la communication et la collaboration opérationnelle entre la Banque mondiale et les ONG françaises.

Liste des acronymes

ACDE	Association Conseil pour le Développement et l'Environnement
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AITEC	Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs
ASI	Associations de Solidarité Internationale
CAD	Comité d'Aide au Développement
CCFD	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
CDI	Cadre de Développement Intégré
CEI	Communauté des Etats Indépendants
CLONG	Comité de Liaison des ONG
CNAJEP	Comité pour les Relations Nationales et Internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire
CNCD	Commission Nationale de la Coopération Décentralisée
CCD	Commission Coopération Développement
CRID	Centre de Recherche et d'Information sur le Développement
DG DEV	Direction générale du Développement (ancienne DG 8)
ECHO	European Commission's Humanitarian Aid Office
FF	Francs Français
HCCI	Haut Conseil de la Coopération Internationale
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MCNG	Mission pour la Coopération Non Gouvernementale
MF	Millions de Francs
OCB	Organisation Communautaire de Base
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PECO	Pays d'Europe Centrale et Orientale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
UE	Union Européenne
USD	Dollar US (\$)
WWF	World Wildlife Fund

Introduction

Cette enquête a été élaborée par le bureau France de la Banque mondiale à Paris et l'ACDE¹, afin de mieux comprendre le fonctionnement des Organisations Non Gouvernementales (ONG) françaises et la manière dont elles sont amenées à travailler en collaboration avec la Banque mondiale.

Depuis décembre 2000, près de 180 associations françaises ont été interrogées sur leurs activités, leur mode de fonctionnement, leur point de vue sur le travail de la Banque sur le terrain et leurs expériences de collaboration avec l'institution. Cette enquête s'inscrit dans une double perspective : d'une part, satisfaire le besoin d'information exprimé par les ONG françaises quant aux projets menés par la Banque mondiale ; et d'autre part, améliorer la connaissance par la Banque mondiale du paysage associatif français.

Les conclusions de cette enquête, transmises aux responsables sectoriels et géographiques de la Banque à Washington ainsi qu'à l'administration française², ont pour but de faire évoluer, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, la collaboration entre les associations de solidarité françaises et la Banque mondiale.

Après avoir brossé un tableau du paysage associatif français actuel et rappelé les modalités générales qui régissent les relations entre la Banque mondiale et les ONG, nous exposerons la méthodologie adoptée pour cette enquête (choix des ONG interrogées, type de questions posées, etc.). Une analyse détaillée des résultats obtenus apportera un éclairage sur le mode de fonctionnement d'un certain nombre d'associations françaises, leur perception des activités de la Banque mondiale et la manière dont une collaboration s'est instaurée. De ces expériences, nous retiendrons un certain nombre de remarques critiques formulées par les ONG. Elles seront prises en compte dans les propositions formulées en vue d'améliorer la coopération entre la Banque mondiale et les ONG françaises actives sur le terrain.

¹ L'Association Conseil pour le Développement et l'Environnement (ACDE), créée en 1991, est un collectif d'ONG françaises. L'ACDE travaille sur des outils de financement du développement (mécanismes de traitement de la dette, interface ONG - Banque mondiale, etc.).

² Ministère des Affaires Etrangères (DGCID) ; Commission Coopération Développement ; Agence Française de Développement ; Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

I. Le paysage associatif français

Quelle définition des ONG en France ?

Le terme « Organisation Non Gouvernementale » n'apparaît dans le vocabulaire international qu'au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, en 1946, avec son inclusion dans la Charte des Nations Unies. Ce terme, qui regroupe en fait un large panel d'organismes, sert à distinguer les structures issues de la société civile par opposition aux Etats. Il n'y a pas de norme universelle établie pour spécifier qu'une association est ou non une ONG.

En France, les ONG sont les institutions émanant de la vie associative privée au sens large. Il s'agit d'associations, de fondations, de syndicats, de congrégations religieuses, de mutuelles et de coopératives, lorsque ces deux dernières catégories se situent hors du secteur marchand.

Sur le plan juridique, une ONG se caractérise par l'origine privée de sa constitution³, la nature non-commerciale de ses activités et, lorsqu'il s'agit d'une ONG de développement, sa vocation spécifique et le caractère international de son champ d'action⁴. L'ONG ne poursuit pas de but lucratif et se distingue ainsi des sociétés transnationales par sa gestion « désintéressée » (ses dirigeants ne sont en principe pas rémunérés, il n'y a pas d'intéressement aux résultats). L'absence de but lucratif n'interdit pas l'exercice d'activités économiques (vente de biens et services, perception de revenus immobiliers ou financiers), mais ces dernières ne peuvent être que des activités annexes : elles doivent contribuer à la réalisation d'un objet social philanthropique et ne jamais entrer en concurrence avec les entreprises qui exercent dans le secteur marchand. En France, aucun statut juridique spécifique n'encadre les ONG, qui sont donc régies par les statuts propres aux associations (loi du 1^{er} juillet 1901).

Du fait du sens très large que recouvre le terme ONG, les associations françaises impliquées dans le développement préfèrent utiliser le terme d'Association de Solidarité

³ Contrairement aux organisations internationales, Etats, établissements publics et collectivités locales, les ONG sont créées par des personnes - physiques ou morales - relevant du droit privé et non sur la base d'un traité entre Etats.

⁴ Selon les institutions, il s'agit d'exercer de façon habituelle des activités hors des frontières de l'Etat du siège, ou de présenter une fonction d'*utilité internationale*, transposition au plan international du concept d'*utilité sociale*.

Internationale (ASI) ou Organisation de Solidarité Internationale (OSI) afin de préciser leur champs d'activité⁵. Ces différents termes seront tour à tour utilisés dans le document.

Les Organisations Non Gouvernementales françaises jouent un rôle croissant dans la politique française de coopération au développement. Grâce à leurs capacités de « lobbying », elles peuvent informer et mobiliser l'opinion publique nationale et internationale sur les questions de développement, les enjeux de société, les problèmes d'environnement, les drames humanitaires, etc.. Elle le font notamment par l'intermédiaire des médias⁶ et de leurs réseaux, et par leurs campagnes, n'hésitent pas à mettre en cause l'ensemble des acteurs de la scène internationale (Etats, institutions internationales⁷, firmes multinationales, etc.).

Les enquêtes d'opinion montrent la confiance que le public accorde aux ONG dans la gestion de l'aide au développement qui transite par leur intermédiaire et dans l'information qu'elles fournissent sur les pays et les dossiers où elles sont présentes. Elles confirment ainsi l'autorité morale indéniable dont elles jouissent. Les sondages auprès des jeunes révèlent leur désir croissant de s'engager dans les ONG, comme bénévoles ou volontaires. Cette confiance est cependant fragile, notamment lorsqu'elle est troublée par des scandales financiers : ces aléas se traduisent par le fait qu'en 1999, 42,5 % des Français faisaient confiance aux ONG, contre 39,5 % en 1989⁸.

⁵ Voir : <http://www.coordinationsud.org/ong/panorama.html>

⁶ Voir la définition donnée par Vincent David (Plate-forme française des ONG auprès de l'Union européenne) pour *Libération* : « En ce début de XXI^{ème} siècle, les ONG sont devenues des acteurs politiques essentiels des relations internationales, notamment grâce à leur médiatisation (...) il est évident que l'expression [ONG] a pris une connotation symbolique très forte et qu'elle exerce donc des effets politiques réels sur les opinions publiques, les gouvernements, les multinationales et les organisations internationales (...) le pouvoir grandissant des ONG réside et résidera dans le fait qu'elles se constituent de plus en plus en réseau et qu'elles incarnent la prise de conscience, malgré les énormes différences de culture et de niveau de vie, par les habitants de la planète Terre qu'ils ont tous des intérêts vitaux en commun. ».

⁷ *International Campaign to Ban Landmines* à l'origine de la signature de la Convention internationale d'Ottawa bannissant la production et l'usage des mines antipersonnel ; campagne « *Pour une réforme des Institutions Financières Internationales !* » (Agir ici, AITEC, CRID) ; campagne « *Mets la pression !* » du CCFD.

⁸ *Source* : Baromètre de la Solidarité Internationale des français du Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement, 10^{ème} édition.

A. Caractéristiques des Organisations Non Gouvernementales françaises

1) Combien sont-elles ?

Le répertoire 2000 des Associations de Solidarité Internationale françaises, recense aujourd'hui environ 450 ASI⁹. Ce chiffre reste cependant l'enjeu d'un important débat, tant il est difficile d'évaluer combien, parmi les centaines de milliers d'associations françaises « loi 1901 » déclarées, ont un objet social en rapport avec la coopération ou le développement international. Afin de faciliter le dialogue entre des organisations toujours plus nombreuses et variées et les autorités nationales, régionales ou internationales, les ONG ont procédé à un certain nombre de regroupements sous forme de réseaux. On compte désormais de nombreuses coordinations : nationales (Coordination Sud, CLONG-Volontariat, CNAJEP, etc.), sectorielles (ACDE, Groupe Urgence-Réhabilitation-Développement, Groupe Initiatives, etc.), géographiques (France-Pays du Mékong, Plate-forme Palestine, Comité de Concertation des OSI pour le Burkina Faso, etc.) ou auprès d'institutions internationales (Plate-forme française des ONG auprès de l'Union européenne).

2) Budget des ONG

a) Ressources

Les ressources totales des 164 ASI (sur 458) ayant répondu au questionnaire de la Commission Coopération Développement¹⁰, ont atteint 4,4 milliards de francs français en 1999 (contre 1,35 milliards en 1985). Ce chiffre ne retient cependant ni les fonds envoyés par les associations de migrants dans leurs pays d'origine pour la réalisation de projets de développement ou le soutien aux familles, ni la valorisation financière des activités bénévoles.

L'enquête de la CCD révèle une importante concentration des ressources sur les principales ASI: sur les 164 associations ayant retourné un questionnaire exploitable, les 38

⁹ Ce répertoire intègre les seules associations ayant répondu au questionnaire qui leur a été envoyé.

¹⁰ Enquête sur «les ressources et les dépenses des Organisations de Solidarité Internationale en 1999 », de la Commission Coopération Développement., chiffres définitifs de septembre 2001.

ASI dont le budget dépasse 15 MF représentent 88 % du total -- les 18 ASI dont le budget dépasse 50 MF totalisant 76 % des ressources -- tandis que les 71 dernières (budget inférieur à 3MF) ne disposent que de 2 % des ressources.

Tableau 2 – Concentration des ressources des ONG françaises en 1999

1999	
Nombre d'associations	% des ressources totales
18 premières associations	76 %
20 suivantes	12 %
19 suivantes	5 %
36 suivantes	5 %
71 dernières	2 %
164 ONG	100 %

Source : Commission Coopération Développement

- En 1999, les ONG française tiraient 60 % de leurs ressources de financements privés. Ces **ressources privées** comprennent : les collectes et dons individuels, les produits d'opérations diverses (abonnements, cartes de vœux, ouvrages, etc.), les legs et donations par actes authentiques, les subventions, cofinancements et dons d'organismes privés, les produits financiers, les cotisations et les prestations de service à des organismes privés. Les part des fonds privés est beaucoup plus importante chez les ONG françaises, que chez leurs homologues européennes (54 % en Norvège, 53 % en Grande-Bretagne, 42 % en Suède ou 35 % au Danemark)¹¹. Plusieurs études sur la générosité des français¹², ont permis à l'Observatoire de la générosité et du mécénat de la Fondation de France, en mars 2001, d'en proposer une évaluation, toutes causes confondues, qui va de 5,5 à 15 milliards de francs ¹³.

- Les **ressources publiques** dont font état les ASI, et qui regroupent les financements internationaux, ainsi que les subventions publiques d'origine nationale et territoriale (coopération décentralisée) représentent 40 % de leurs ressources. Les subventions

publiques d'origine internationale (Union Européenne, agences des Nations Unies, etc.) deviennent de plus en plus importantes et constituent désormais 70 % des ressources publiques des OSI (en 1999), contre 56 % en 1991. Au cours de la même période, les financements européens¹⁴ passent de 334 millions à 821 millions de francs. Ils représentent en moyenne, sur la décennie, entre 71 et 77 % des fonds internationaux des OSI françaises. Les financements onusiens¹⁵ passent de 6,3 % en 1991 (28 millions de francs) à 13 % en 1999 (152 millions). Il est aussi intéressant de constater que les ONG françaises reçoivent des financements étrangers d'origine bilatérale (USA, Suisse, Allemagne, Suède) dont le montant a augmenté (de 124 millions en 1993 à 174 millions de francs en 1999). Les ressources publiques issues d'institutions multilatérales comme la Banque mondiale passent de 29 à 10 millions de francs au cours de la période 91-99 (1 % du total).

La part des financements publics français stagne depuis 10 ans. En 1999, les ASI évaluaient les concours de l'Etat à 376 MF, soit 8,6 % du total de leurs ressources. De son côté, le Ministère des Affaires Etrangères estime que ses apports aux associations de solidarité internationale, toutes lignes confondues, est supérieur à 500 MF au cours de cette même année. Quant à la part des ressources d'origine territoriale, elle oscille, de 1991 à 1999, entre 3 et 4 % du total des ressources publiques pour un montant qui passe, sur cette même période, de 35 à 63 MF.

Tableau 3 - Répartition des ressources des associations françaises depuis 1991¹⁶

	1991	1995	1997	1999
Ressources privées	65 %	58 %	56 %	61 %
Ressources publiques	35 %	42 %	44 %	39 %
Ressources totales	2274	3235	3306	4366

En millions de FF

Source : Commission Coopération Développement

¹¹ Voir tableau n° 4 ci-après

¹² Les dons et le bénévolat en France en 1997, Edith Archambault et Judith Boumendil ; Le baromètre de la générosité en France, Enquête SOFRES Coporate / Fondation de France ; La générosité des Français, Etude sur les dons déclarés de 1992 à 1999, par Jacques Malet, mars 2001.

¹³ <http://www.fdf.org/fr/fondation/index2.htm>

¹⁴ Dont ECHO, l'agence d'aide humanitaire de l'Union et la Direction du Développement- DG Dev.

¹⁵ Dont le Haut Commissariat aux Réfugiés/HCR, et le Programme Alimentaire Mondial/PAM.

¹⁶ Tous les tableaux sont établis en millions de francs (arrondis) et en francs courants. Ils ne comprennent pas de valorisation d'apports matériels (médicaments, produits alimentaires d'aide d'urgence) ou de bénévolat (temps de travail fourni bénévolement aux associations par des individus).

Selon l'OCDE, les ONG européennes dont les ressources sont les plus importantes sont les associations allemandes, britanniques, néerlandaises et françaises¹⁷. Par ailleurs, les ONG françaises présentent une situation spécifique, dans la mesure où les ONG des autres pays européens dépendent généralement davantage de financements publics que privés :

Tableau 4 - Sources de financement des ONG européennes (chiffres de 1993)

Pays	Pourcentage de ressources publiques	Pourcentage de ressources privées	Pourcentage de ressources propres
Danemark	65	35	25
Suède	58	30	12
Grande-Bretagne	47	36	17
Pays-Bas	47	22	31
Norvège	46	25	29
Irlande	46	41	13
Suisse	42	46	12
Espagne	39	26	35
France	38	42	20
Allemagne	32	59	9
Italie	29	67	4

Source : OCDE-CAD, 2000

b) Dépenses

Les ONG françaises consacrent 77 % de leur budget à l'exécution des projets, 16 % aux dépenses de fonctionnement et 8 % aux frais de collecte de fonds. Les dépenses d'exécution des projets sont affectées pour 90 % à des activités dans les pays tiers et pour 10 % à leurs activités en France. En 1999, la ventilation géographique des dépenses consacrées à l'exécution de projets sur le terrain s'effectue comme suit :

- Afrique et Océan Indien : 33 % des ressources (contre 46 % en 1991) soit en volume, 971 millions de francs en 1999 (contre 720 millions en 1991) ;
- PECO et ex-CEI: 23 % des ressources (contre 10 % en 1991) soit 698 millions de francs en 1999 (contre 142 millions en 1991) ;
- Asie : 14 % des ressources (contre 17 % en 1991) soit 425 millions de francs en 1999 (contre 242 millions en 1991) ;
- Amérique latine et Caraïbes : 10 % des ressources (stable depuis 1991) soit 292 millions de francs en 1999 (contre 164 millions en 1991) ;
- Moyen-Orient : 4 % des ressources (contre 11 % en 1991) soit 128 millions de francs en 1999 (contre 152 millions en 1991).

¹⁷ Source: *Facts about European NGOs active in International development*, A. Woods, Development Centre Studies, OECD, 2000. (Cette étude récente utilise cependant des chiffres qui remontent à 1993).

3) Effectif des ONG

Selon l'INSEE¹⁸, 20 millions de Français étaient membres d'une association, toutes activités confondues, en 1996. L'enquête de 1996 de la Commission Coopération Développement montre que les associations françaises de solidarité internationale comptaient cette année-là près de 2 000 salariés « temps plein » et environ 43 000 bénévoles. Il est extrêmement difficile de faire une évaluation du nombre de volontaires travaillant pour des ONG françaises du fait de la variété des définitions offertes¹⁹.

Le tableau suivant donne, pour les ONG françaises les plus importantes (principalement humanitaires), quelques indications sur leurs ressources humaines en 1999²⁰. Ces chiffres ne distinguent pas l'activité exercée en France de celle dirigée vers la solidarité internationale.

Tableau 5 – Effectifs salariés de quelques grandes ONG françaises en 1999

	Nombre de salariés
Médecins du Monde	278
Médecins sans Frontières	100
CCFD	140
AFVP	55
Handicap International	125
Aide et Action	37

Source: Ministère des Affaires Etrangères,

Selon le rapport de l'OCDE²¹ concernant le personnel salarié et volontaire des ONG européennes, ces dernières employaient 913 000 personnes en 1993, dont 91 % étaient des volontaires.

Il y a cependant de grandes variations entre les différents pays européens : dans seulement 4 des 22 pays étudiés, les volontaires constituent moins de 50 % du personnel total (Autriche, Irlande, Norvège, Suisse). La France a la plus forte proportion de volontaires, l'Autriche la plus faible. La France et l'Allemagne prennent la 1^{ère} et la 2^{ième} place en terme de

¹⁸ Bulletin de l'INSEE n°542 de septembre 1997.

¹⁹ Dans le contexte français, les volontaires sont des personnels de terrain non salariés mais indemnisés.

²⁰ Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, CCFD, AFVP, Handicap International, Aide et Action.

²¹ Cf supra.

nombre absolu de volontaires. La Grande-Bretagne a le plus grand nombre absolu de salariés, suivi de l'Autriche et de la Suisse.

Conclusion

Par rapport à leurs homologues Européennes, les ONG françaises de solidarité internationale sont à la fois plus nombreuses, plus petites... et moins riches. Les raisons en sont historiques (concurrence de l'Etat qui dispose d'un appareil de coopération organisé), culturelles (en Allemagne et aux Pays-Bas, les ONG sont très liées aux Eglises qui les financent généreusement), psychologiques (souci d'indépendance qui pousse à la création de nouvelles structures), juridiques ou fiscales (le régime français des dons et legs est moins incitatif à la générosité publique et au mécénat d'entreprise. Malgré ces handicaps, plusieurs ONG ont atteint une taille critique et une renommée méritée. Ce sont elles qui drainent l'essentiel des ressources d'origine privée et publique.

Les associations de solidarité internationale françaises sont fières de la relative indépendance que leur donne l'origine majoritairement privée de leurs ressources. Cette performance est d'autant plus remarquable que les ménages français sont réticents à mettre la main au portefeuille ! Elles ont néanmoins un besoin croissant des fonds publics qui leur permet d'accroître leur capacité d'intervention. L'accès aux financements publics est cependant de plus en plus exigeant : les ONG sont contraintes à acquérir une bonne connaissance des procédures de financement, à présenter leurs requêtes dans des formats préétablis et à faire preuve d'une rigueur de gestion parfois pesante.

Les ASI françaises tirent l'essentiel de leurs ressources publiques des différents programmes de l'Union européenne, puisqu'une bonne centaine d'entre elles y ont eu recours en 1999. Elles connaissent bien le dispositif français, mais ne négligent pas non plus les agences spécialisées des Nations-Unies, qui ont financées 22 d'entre elles. On peut féliciter les 23 ONG qui ont trouvé des financements auprès de quelques gouvernements ou agences de développement étrangères (USAID, GTZ, KFW, SIDA, etc.) dans la mesure où l'aide bilatérale est encore très souvent liée.

Comment, enfin, ne pas se sentir interpellés par la faiblesse des financements trouvés auprès de la Banque mondiale. Elle confirme, si besoin était, l'utilité d'une meilleure compréhension mutuelle - c'est l'objet du chapitre suivant -- et, notamment, de la démarche entreprise avec l'enquête présentée dans le troisième chapitre de ce rapport.

B. Les structures de dialogue entre les ONG françaises et le gouvernement

Outre Coordination Sud, fédération national qui représente ses ONG membres auprès des pouvoirs publics, il existe plusieurs structures de concertation entre le gouvernement français et les ONG :

1) La Mission de Coopération Non Gouvernementale (MCNG)

La MCNG est, au sein du Ministère des Affaires Etrangères, la structure chargée de favoriser le dialogue et les partenariats entre l'Etat et les acteurs de la société civile. Elle est notamment chargée de participer aux orientations de la coopération non gouvernementale ; de veiller à son articulation avec la coopération bilatérale et multilatérale ; et de mettre en œuvre les crédits affectés à la coopération non gouvernementale (cofinancement de projets ou de programmes dans les pays partenaires, éducation au développement auprès du public français, appui à la structuration de l'ensemble des acteurs non gouvernementaux, etc.). En 1998²², la mission a :

- financé des projets d'associations pour un montant d'environ 240 MF dont 54 % pour l'envoi de volontaires et 46 % pour les projets d'ONG ; et,
- soutenu, par des co-financements, 248 projets relevant de la coopération décentralisée (provenant de 80 communes, 19 départements et 21 régions) pour un montant d'environ 193 MF.

2) La Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD)

Créée suite à la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, la CNCD a pour mission d'établir et de tenir à jour un état de la coopération décentralisée menée par les collectivités territoriales et de formuler toute proposition tendant à renforcer celle-ci. Présidée par le Premier ministre ou le ministre qu'il désigne à cet effet, la

²² Derniers chiffres disponibles.

Commission est composée de 16 représentants choisis parmi les élus territoriaux, de 16 représentants de l'Etat et de 4 personnalités qualifiées.

3) La Commission Coopération Développement (CCD)

Créée en 1983, la CCD est une instance consultative interministérielle paritaire, qui rassemble les représentants des pouvoirs publics et les représentants du monde associatif concernés par la coopération internationale et l'aide au développement. La Commission est un lieu essentiel d'échanges, de débats et de travail, qui permet aux acteurs privés et publics de confronter leurs approches et de définir la complémentarité de leurs actions. Les thèmes que la CCD approfondit cette année portent sur : les questions relatives au volontariat ; le partenariat entre les associations et les Pouvoirs Publics pour la coopération internationale (cf Commissariat au Plan) ; les OSI issues de l'immigration ; la participation des ONG au dispositif d'Allègement/annulation de la dette ; les actions vers la jeunesse ; etc. Elle est présidée par le Ministre délégué à la Coopération. La CCD publie régulièrement des ouvrages et des études sur les associations françaises, et notamment sur leur financement (tous les deux ans) en collaboration avec Coopération-SUD et le MAE.

4) Le Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI)

Institué par décret en février 1998, le HCCI a pour mission de « permettre une concertation régulière entre les acteurs publics et privés de la coopération internationale, dans un souci de cohérence de leur action ». Ainsi, la mission du HCCI est d'accompagner, par ses observations et ses conseils, la réforme de la coopération publique dans les domaines plus divers : échanges culturels et artistiques, action humanitaire, appui à la démocratie et aux droits de l'homme, coopération commerciale, militaire, sociale et au développement, ce dernier concept résumant tous les autres en ce qui concerne les pays dits du " tiers monde ". Le rôle du HCCI est par ailleurs de faire mieux connaître le point de vue de la société civile, au sens large, sur la politique d'aide au développement²³.

²³ <http://www.cooperation-internationale.gouv.fr/index.html>

5) Le Commissariat Général au Plan

Sur la base d'une lettre de mission adressée par le Premier ministre au Commissaire au Plan le 13 février 2001, et sur proposition du ministre délégué à la Coopération, un groupe de travail a été créé par le Commissariat Général au Plan afin d'élaborer les conditions et les règles pour un nouveau partenariat entre les organisations de solidarité internationale et les pouvoirs publics. Installé le 17 avril 2001 par le Commissaire au Plan, ce groupe de travail est présidé par Jean-Claude Faure, président du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE). Ses conclusions devraient être rendues publiques en février 2002. Il comprend des représentants des principales administrations concernées, d'organisations non gouvernementales et des experts d'horizons variés. Il accordera une large place à l'analyse des situations et des législations dans des pays étrangers comparables. Ce groupe de travail abordera notamment trois thèmes :

- La délégation de services publics, les aspects financiers et fiscaux, le contrôle et l'évaluation et, d'une manière générale, tout ce qui a trait à la contractualisation.
- Les caractéristiques et les spécificités des organisations non gouvernementales de développement françaises comparées à leurs homologues étrangères au regard notamment de leurs atouts géographiques et sectoriels, de leur taille, de leur autonomie financière et de leur professionnalisation.
- Le rôle des OSI dans les relations internationales, les actions conjointes entre les OSI/pouvoirs publics et les rapports avec le secteur privé.

6) Le Club des OSI de l'AFD

Un dialogue structuré a commencé à s'instaurer entre les ONG et l'Agence Française de Développement (AFD) par la création, fin 1999, d'un « Club des OSI à l'AFD », sous la coprésidence du directeur général de l'AFD et du président de Coopération SUD.

Se réunissant trois à quatre fois par an, ce club permet d'entretenir un dialogue constructif afin de développer des partenariats entre les ONG et l'AFD, sur des actions précises. Ces réunions portent à la fois sur les procédures de partenariat financier, sur les projets et les pratiques de développement (échanges d'expérience sur des thèmes tels que

micro-finance, l'appui au secteur informel et le petite entreprise ou la viabilisation des systèmes de santé dans les pays du Sud).

En mars 2001, les relations opérationnelles OSI-AFD ont été clarifiées par un document cadre «Relations opérationnelles OSI-AFD, règles du jeu ». Ce «Club des OSI à l'AFD » forme en fait un cycle de rencontres périodiques entre une dizaine de représentants associatifs et la direction générale de l'AFD.

II. Principes de collaboration entre la Banque mondiale et les ONG

Chaque année, la Banque mondiale fait état, dans son rapport annuel, du nombre de projets dans lesquels des ONG sont impliquées, souvent plus de la moitié. Or, au chapitre précédent, on a vu que, pour les ASI françaises, la Banque mondiale est une source mineure de financement. Une analyse plus fine des données montre que ce sont surtout les ONG issues de la société civile locale qui sont impliquées dans les projets. On verra plus loin comment les formules de coopération triangulaire et de renforcement de la société civile locale ouvrent des voies de collaboration. Mais avant cela, il n'est pas inutile de rappeler comment la Banque mondiale perçoit les ONG et travaille avec elles.

A. Définitions des ONG et de la société civile par la Banque mondiale

Par Organisation Non Gouvernementale, la Banque mondiale entend « toute personne morale juridiquement constituée (i) entièrement ou largement indépendante du gouvernement ; (ii) à but non lucratif ; et (iii) existant à des fins humanitaires, sociales ou culturelles, dans le cadre d'une communauté ou de la société toute entière²⁴ ».

Au sens où l'entend la Banque mondiale, les ONG recouvrent donc une multitude d'organismes très divers, qui sont indépendants de l'Etat et poursuivent un but humanitaire ou de coopération plutôt que des objectifs commerciaux.

Deux types distincts d'associations revêtent une importance particulière pour les projets financés par la Banque : les ONG nationales ou internationales, qui relaient les actions menées à l'échelon local, et les groupements de proximité ou organisations communautaires de base (OCB).

La Banque mondiale fait souvent référence à la « société civile », qu'elle définit par ailleurs comme l'espace existant entre la famille, le marché et l'Etat. Ce concept inclut donc, outre les ONG, des groupements d'intérêt formels ou informels, des groupes de recherche, des

²⁴ Banque mondiale, 1996.

associations de producteurs, des syndicats, les médias, des associations locales, des communautés, des groupes religieux, etc.).

B. Cadre du partenariat : du dialogue politique à la collaboration

Les partenariats entre la Banque mondiale et les associations se divisent en deux catégories principales : le dialogue politique d'une part, la collaboration opérationnelle d'autre part.

1) Dialogue politique

Jusqu'à ce jour, le dialogue sur les politiques a été surtout engagé par la Banque avec des ONG – souvent d'envergure internationale -- ayant choisi d'agir par le « lobbying » (*advocacy groups*). Mais il y a de plus en plus d'ONG opérationnelles qui, grâce à leur expertise et leurs recommandations, contribuent aux études de la Banque, et aident à définir les politiques dans de nombreux domaines. Le dialogue Banque - ONG couvre donc une grande variété de thèmes, allant de la réduction de la pauvreté à l'annulation de la dette, en passant par les ajustements structurels, le développement rural ou les questions sociales et environnementales.

Le processus d'élaboration des politiques et des stratégies de la Banque mondiale offre aussi une occasion de débats avec les organisations de la société civile. La rédaction des documents de stratégie sectorielle (*Sector Strategy Papers - SSPs*), ou la préparation de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) par exemple, ont donné lieu à des consultations très poussées.

La préparation des Stratégies d'Assistance aux Pays (*Country Assistance Strategy, CAS/SAP*) constitue aussi un cadre de concertation. Sur les 25 SAP préparées par la Banque mondiale au cours de l'exercice 1999, 22 (soit 88 %) ont impliqué des ONG à un niveau ou à un autre. Il s'agit d'un progrès majeur à la fois en terme de quantité et de qualité de participation que confirme une étude menée en 2000 au sein de la Banque mondiale²⁵ pour analyser la qualité du niveau de participation des ONG aux stratégies d'assistance pays élaborées par l'institution. Les cinq critères utilisés pour effectuer cette analyse sont (i) le niveau de participation, (ii) l'implication de la société civile, (iii) la divulgation de l'information, (iv) les

²⁵ *World Bank-Civil Society Collaboration - Progress Report for Fiscal Years 2000 and 2001*, October 2001.

mécanismes de consultations mis en place pour assurer le suivi, (v) l'appropriation par le gouvernement, du processus de consultation. Il résulte de cette étude le tableau suivant:

Niveau de participation dans la préparation des SAP (en %)

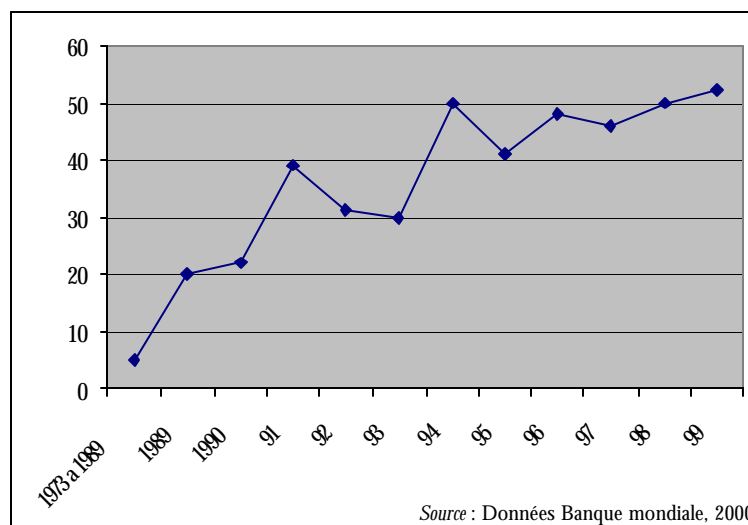
Niveau de participation	Année fiscale 96	Année fiscale 98	Année fiscale 00
« Haut »	10	20	30
« Modéré »	25	32	32
« Bas »	65	48	38

Source : Banque mondiale

2) Collaboration opérationnelle dans le cadre de projets classiques

La collaboration opérationnelle entre la Banque et les ONG s'est aussi largement intensifiée au cours de la dernière décennie, et la Banque s'est engagée à augmenter à la fois la quantité et la qualité de la participation des ONG dans ses projets. Historiquement, les ONG ont le plus souvent travaillé avec la Banque dans les projets des secteurs rural et social, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de l'environnement, de la population, de la santé et de la nutrition. Récemment, les ONG ont aussi participé de façon significative à des projets dans des secteurs moins traditionnels (infrastructures, secteur minier, sur des volets tels que la mobilisation communautaire).

Graphique 1 – Part des projets incluant théoriquement un volet participatif (en % du total)



Depuis 20 ans, la participation des ONG aux projets financés par la Banque a fortement progressé. En 1990, environ 12 % des projets mis en place par la Banque impliquaient des ONG. Aujourd'hui, elles participent à 38 % des projets en cours d'exécution. 54 % des projets approuvés au cours de l'exercice 1999 incluaient la participation d'une ou de plusieurs ONG (contre 20 % en 1990). L'engagement des ONG s'est donc largement élargi et approfondi. Cette diversification de rôles a été décrite pour la première fois en 1989 dans la Directive opérationnelle (*Operational Directive*) de la Banque sur la collaboration avec les ONG. Plus récemment, dans sa proposition de Cadre de Développement Intégré (CDI), le président de la Banque, James Wolfensohn, reconnaissait que la société civile est « *probablement le facteur le plus déterminant du développement* », compte tenu de l'ampleur de son expérience et de son histoire.

Le graphique ci-dessus, témoigne de la nette tendance à la hausse de la participation de la société civile aux projets menés par la Banque mondiale entre 1973 et 1999. La collaboration avec la société civile dans le secteur de l'éducation est passé de 63 % pendant l'année fiscale 1998 à 77 % en 1999²⁶. De même, sa collaboration dans le secteur «santé, nutrition et population» est passé de 79 % à 82 % et dans le secteur du développement urbain, de 55 % à 66 %. La part de l'activité liée à l'environnement est passée de 78 % à 82 %. Le rapport de 1999 montre aussi que l'implication des ONG est plus fréquente pendant les phases de préparation et d'exécution des projets que d'identification et de suivi/évaluation (*monitoring and evaluation*)²⁷.

Dans les projets d'investissement « classiques » de la Banque mondiale, les ONG peuvent jouer des rôles variés, allant de l'identification de certains volets - pour celles qui sont familières avec la zone en question et ont des liens avec les groupes locaux - à l'information des populations locales ou à l'organisation de consultations avec les bénéficiaires. Les ONG peuvent aussi être amenées à intervenir dans la mise en œuvre (prestation de services, maîtrise d'ouvrage déléguée, etc.) et au niveau du suivi et de l'évaluation des projets.

²⁶ World Bank - *Civil Society Relations: Fiscal 1999 Progress Report*, Banque mondiale, NGO and Civil Society Unit, août 2000

²⁷ Voir document sur le cycle du projet en annexes.

3) Collaboration opérationnelle dans le cadre d'instruments spécifiques

Outre leur participation à des projets classiques, les ONG peuvent aussi prendre part à des programmes spécifiques dans les domaines suivants :

a) Les fonds sociaux²⁸

Les fonds sociaux constituent des mécanismes au moyen desquels les financements de la Banque mondiale sont dirigés vers des sous-projets proposés par des populations au travers de leurs groupements communautaires, de collectivités locales ou d'ONG, dans des domaines spécifiques de développement fixés au préalable entre le gouvernement du pays emprunteur et la Banque mondiale. Un fonds social est un fonds multi-sectoriel, répondant à des besoins spécifiques et finançant des petits sous-projets de développement qui visent à améliorer l'accès des plus démunis aux services sociaux, à leur offrir des opportunités d'emplois, ainsi qu'à développer des activités génératrices de revenu.

Ces fonds sont souvent établis en conjonction avec les programmes gouvernementaux de redressement économique pour atténuer les effets des ajustements sur les groupes sociaux les plus vulnérables. Un grand nombre de sous-projets sont conçus et mis en œuvre par des ONG, et, dans de nombreux cas, des ONG sont impliquées dans la conception et l'administration des Fonds Sociaux eux-mêmes. Les fonds sociaux sont présents dans un grand nombre de pays : la Bolivie, l'Équateur, le Guatemala, Haïti, le Honduras, le Nicaragua, le Burundi, l'Égypte, le Mali, le Sénégal, la Zambie, le Zimbabwe, etc.

Les ONG peuvent être impliquées dans la mise en œuvre de micro-projets du fonds social : infrastructures et services sociaux de base pour les communautés les plus pauvres (construction de petites routes, construction ou rénovation d'écoles et de postes de santé, infrastructures environnementales, installations de points d'eau, activités de micro-crédit, etc.). Elles peuvent aussi travailler à d'autres stades du cycle du projet et sont souvent impliquées dans les activités de suivi/évaluation²⁹.

²⁸ Voir *Guide des Fonds sociaux à l'usage des ONG françaises*, Banque mondiale, 2001.

²⁹ Voir « le rôle des ONG dans le cycle du projet » en annexe.

Sont éligibles pour ce type de fonds, les ONG locales, les ONG internationales dans la mesure où elles sont en partenariat avec des ONG locales, des petites entreprises locales, ainsi que des agences gouvernementales. Pour postuler, les ONG doivent s'adresser aux Agences d'exécution du fonds social, sinon auprès des Task Team Leaders de la Banque mondiale à Washington ou de la mission résidente de la Banque dans le pays où se situe le fonds social, si celle-ci existe. Pour de plus amples informations, consulter le site Internet des fonds sociaux³⁰ ou interroger le Social Protection Unit (socialprotection@worldbank.org).

b) Les fonds fiduciaires (Trust Funds)

Les fonds fiduciaires (*Trust Funds*) de la Banque mondiale sont des arrangements financiers entre la Banque et un ou des organismes donateurs, qui confient à la Banque l'administration des fonds qu'elle met à sa disposition pour mener une activité spécifique dans le domaine du développement. Le nombre et les ressources des fonds fiduciaires ont rapidement augmenté au cours des dernières années. Il existe aujourd'hui plus de 850 fonds fiduciaires actifs, avec un niveau de décaissements annuels supérieur à 1 milliard USD.

On trouvera ci-dessous un bref descriptif des principaux fonds fiduciaires accessibles aux ONG, avec leurs critères d'éligibilité et les points de contact utiles. Leurs pages Internet fournissent des informations beaucoup plus détaillées. Si l'utilisation des ressources provenant des fonds fiduciaires thématiques suivent généralement les principes applicables aux prêts de la Banque mondiale et de l'IDA, leur administration est simplifiée par le fait que les gouvernements ne sont normalement pas impliqués dans le circuit de décaissement.

Renforcement des Capacités

Partnership for Capacity Building in Africa (PACT)

Le programme PACT a pour but le renforcement du capital humain et des institutions de palier à l'insuffisance des capacités pour le développement en Afrique subsaharienne. Il cherche notamment à améliorer la gestion du secteur public et la qualité de son interface avec le secteur privé et la société civile afin de contribuer à la bonne gouvernance et au

³⁰

<http://wbln0018.worldbank.org/HDNet/HDdocs.nsf/2d5135ecbf351de6852566a90069b8b6/37f283c2c782f76d8525688e00813c44?OpenDocument>

développement durable. Sont éligibles les ONG africaines, les gouvernements et les organismes du secteur privé engagés dans des partenariats avec la société civile. Pour postuler, envoyer une candidature à l'*African Capacity Building Foundation* (ACBF)³¹. Information complémentaire sur le site www.acbf-pact.org.

Environnement

Global Environment Facility NGO Small Grants Program (GEF/SGP)

Le GEF/SGP accorde des subventions ne dépassant pas 50.000 USD en réponse à des problèmes locaux liés à la protection de la biodiversité, aux changements climatiques et à la dégradation des eaux internationales :évaluation et planification au niveau communautaire ; activités pilotes pour tester des approches communautaires innovatrices aux problèmes environnementaux mondiaux; assistance technique et formation visant à renforcer les capacités des ONG et des communautés ; suivi et analyse du programme ; propagation, maillage de réseau et dialogue sur les politiques environnementales. Ce fonds s'adresse aux ONG environnementales nationales ou locales et organisations communautaires. Pour postuler, les ONG doivent contacter le coordinateur national du GEF dans le pays concerné ou interroger directement le bureau de New York³². Pour plus d'informations, consulter les sites Internet www.undp.org/sgp et www.gefweb.org.

Global Environment Facility / Medium -Sized Projects (GEF / MSP)

Le GEF/MSP finance des projets ne dépassant pas 1 million USD dans les domaines prioritaires du GEF (biodiversité, changements climatiques, eaux internationales, protection de la couche d'ozone, etc.). Ce programme s'adresse aux ONG, aux gouvernements, aux institutions académiques et aux organisations du secteur privé répondant aux critères de sélection du GEF. Pour postuler, les ONG doivent soumettre un document de projet pour une première évaluation par l'une des trois agences (Banque mondiale, PNUD, PNUE). Les informations concernant les procédures sont accessibles sur le site Internet du GEF www.worldbank.org/gef.

³¹ *African Capacity Building Foundation* (ACBF), 7th Floor Southampton Life Centre, Corner Second Street and Jason Moyo Avenue, P.O.Box 1562, Harare, Zimbabwe.

³² Global Manager, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) - GEF Small Grants Program, 304 East 45th Street, FF-1610, NY, NY 10017

World Bank / World Wild Life Fund Alliance For Forest Conservation And Sustainable Use (WB/WWF Alliance)

Ce fonds cherche à promouvoir des petites activités proposées par des ONG, des organisations communautaires, et d'autres acteurs en vue de stimuler l'investissement dans des zones protégées et d'améliorer les pratiques de gestion des forêts. Ce fonds s'adresse aux ONG, aux organisations communautaires, aux gouvernements, au secteur privé et aux instituts de recherche. Les propositions de projet doivent être présentées en consultation avec la représentation locale de la Banque mondiale et/ou les représentants du WWF. Toutes les informations sont accessibles sur le site www-esd.worldbank.org/wwf.

Santé, Nutrition et Population***Population and Reproductive Health Capacity Building Program***

Ce programme a pour objectif de renforcer les capacités des ONG de base actives dans les domaines de la population, la santé reproductive, la santé maternelle, l'excision, et les autres questions de santé des femmes et des adolescentes. Les ONG internationales et régionales peuvent recevoir des dons pour fournir une assistance aux ONG de base situées dans des pays en développement. Pour postuler, contacter le Département « Santé, Nutrition et Population » de la Banque mondiale.

Nouvelles Technologies de l'Information***Infodev***

Infodev cherche à promouvoir les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour assurer le développement socio-économique. Sont éligibles les ONG partenaires d'organisations internationales de développement, les gouvernements ou les organisations du secteur privé. Pour postuler, l'ONG doit soumettre des propositions de projets conformes aux procédures et critères qui se trouvent sur le site www.infoDev.org ou prendre contact avec l'équipe InfoDev à la Banque mondiale.

Micro- finance***Consultative Group to Assist The Poorest (CGAP)***

Le CGAP cherche à promouvoir les innovations dans les services de micro-finance en faveur des plus pauvres, à améliorer les capacités des institutions de micro-finance (IMF) et des réseaux, et à développer de nouveaux instruments et services. Sont éligibles aux subventions du CGAP, les institutions de micro-finance capables de fournir des services financiers innovants, susceptibles de toucher un grand nombre de clients démunis de façon durable ainsi que les institutions dont le mandat correspond à celui du CGAP, qu'il s'agisse d'organismes fédérateurs, de réseaux d'IMF ou même d'IMF commerciales. Les procédures et critères de sélection sont disponibles sur demande au secrétariat du CGAP (cgap@worldbank.org) ou sur son site Internet (www.cgap.org/html/mfis_funding.html).

Multi- sectoriel

Development Market Place (DMP)

Le DMP vise la promotion de l'innovation dans le développement et le renforcement des réseaux d'acteurs du développement dans le but de partager les connaissances. Ce programme s'adresse aux ONG, aux organisations bilatérales et multilatérales de développement, aux institutions universitaires, aux fondations et aux entreprises du secteur privé. Les propositions doivent être soumises en partenariat avec au moins une autre organisation. Les fonds sont distribués après une sélection au niveau mondial (et dans certains pays au niveau national – Pérou, Ukraine, Thaïlande). Les thèmes, critères de sélection et procédures sont présentés sur le site Internet www.developmentmarketplace.org ou peuvent être demandés par e-mail à l'adresse DM2001@worldbank.org

Development Grant Facility (DGF)

Le Development Grant Facility (DGF) finance des initiatives mondiales et régionales ne pouvant être soutenues de façon adéquate par les opérations classiques d'assistance pays de la Banque. Les fonds du DGF vont soit à des institutions importantes dans le domaine du développement (OCDE, OMS, UNESCO, etc.), soit à de nouvelles institutions de coordination des programmes (*Consultative Group to Assist the Poorest*, *Global Forum for Health Research*, etc.). Les ONG de taille régionale ou mondiale sont aussi concernées. Toutes les propositions doivent être soutenues par une unité de la Banque mondiale avant d'être présentées au DGF. La première étape est donc d'obtenir le soutien d'un sponsor au sein même de la Banque, spécialisé dans son domaine de d'activité. De plus amples informations

sont disponibles sur le site Internet. Le Development Grant Facility (DGF) finance des initiatives mondiales et régionales qui ne peuvent être soutenues de façon adéquate par les prêts classiques que la Banque accorde aux pays. Sont éligibles aux fonds du DGF des institutions importantes dans le domaine du développement (OCDE, OMS, UNESCO, etc.) mais aussi de nouvelles institutions de coordination des programmes (*Consultative Group to Assist the Poorest, Global Forum for Health Research*, etc.). Les ONG de taille régionale ou mondiale sont aussi concernées. Cependant, comme toutes les propositions doivent être présentées par un service de la Banque mondiale au DGF, il leur faudra d'abord obtenir le soutien d'un sponsor interne spécialisé dans son domaine d'activité. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.worldbank.org/dgf.

Développement Social

Small Grants Program (SmGP)

Le SmGP met à disposition des fonds pour promouvoir les partenariats, le dialogue, et la propagation d'information relative au développement, et en particulier à la participation civique. Les fonds sont habituellement destinés à des projets de moins de 15 000 dollars et exigent un cofinancement d'autres partenaires. Les organisations de la société civile dans les pays où se trouve le «Small Grants Program» de la Banque mondiale peuvent postuler à ce fonds, après avoir fait une demande d'information auprès de la mission résidente de la Banque mondiale dans le pays où est situé le projet. Pour plus d'informations: www.worldbank.org/ngos

Post-Conflict Trust Fund (PCF)

Le PCF a pour finalité d'apporter un appui à la transition entre une situation de conflit et une situation de paix durable et de développement socio-économique dans les pays touchés par le conflit ; planifier et analyser des activités de reconstruction. Sont éligibles les ONG et les autres institutions de la société civile, les gouvernements, les organisations régionales et internationales dans tout pays en conflit ou sortant d'un conflit. Les formulaires de candidature peuvent être consultés sur le site Internet www.worldbank.org/postconflict. Sur la réception d'un formulaire rempli, le PCF identifiera une unité de la Banque mondiale qui en assurera le patronage. Les ONG, les gouvernements peuvent autrement travailler en étroite collaboration avec les équipes de pays de la Banque mondiale, ainsi que les équipes projets

pour préparer une demande de dons PCF. Les demande de dons doivent avoir le soutien actif d'une unité de la Banque.

Autres fonds fiduciaires³³...

- Country Gateway Planning Grants
- Japan Social Development Fund (JSDF)
- Cities Alliance
- Caspian Environment Program Priority Investment Portfolio Project
- Public-Private Infrastructure Advisory Facility (PPIAF)
- Mediterranean Environment Technical Assistance Program Pilot NGO Small Grants Facility
- Critical Ecosystems Partnership Fund (CEPF)
- Pilot Program To Conserve The Brazilian Rainforest
- Managing The Environment Locally in Sub-Saharan Africa (MELISSA)
- Palestinian NGO Project (PNGO Project)
- Governance Knowledge Sharing Program (GKSP)
- African Program for Onchocerciasis Control (APOC)
- Joint Japan / World Bank Group Scholarship Program (JJ/WBGSP)
- INFODEV Conference Scholarship Fund (ICSF)
- ASEM Trust Fund II

³³ Pour des informations complémentaires sur ces fonds, voir la brochure "Grant Resources for Civil Society Organizations" publiée en octobre 2001 et disponible sur le site web de la Banque à partir de l'adresse: <http://wbln0018.worldbank.org/essd/essd.nsf/NGOs/home>

III. L'enquête sur les expériences de collaboration ONG – Banque mondiale

A. Méthodologie et élaboration de l'enquête

Les résultats présentés ci-après sont le fruit d'un travail d'enquête mené par la Banque mondiale et l'ACDE auprès de 180 Organisations Non Gouvernementales françaises impliquées dans des projets de développement, entre décembre 2000 et septembre 2001. 180 questionnaires ont été envoyés et 11 entretiens ont été réalisés (voir liste en annexe).

Bien que l'enquête porte sur la relation entre la Banque mondiale et les ONG opérationnelles françaises, d'autres acteurs français du développement ont été interrogés. Ces derniers³⁴ ont permis de broser un tableau plus large de l'activité des associations françaises et notamment de leur collaboration avec les services de coopération français (Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Agence Française de Développement, etc.).

1) Contexte

L'objectif principal de cette enquête était d'optimiser la collaboration entre la Banque et les ONG opérationnelles, grâce à un effort commun de ces dernières, de la Banque et du gouvernement français.

Le moment était propice à cet exercice pour plusieurs raisons : d'une part, la Banque mondiale entend faire appel de façon croissante à l'expertise des ONG, notamment dans le cadre des Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ; d'autre part, les ONG ont exprimé un réel désir d'information et de participation aux projets de la Banque ; à cet effet, un certain nombre d'entre elles ont mandaté l'ACDE pour les appuyer dans leurs démarches vis-à-vis de la Banque mondiale. Enfin, l'administration française souhaite renforcer le rôle des acteurs français dans le cadre des projets multilatéraux : une cellule de mobilisation a été créée au MAE à cet effet. Par ailleurs, le Ministère de l'Economie et des Finances a amorcé un dialogue régulier pour faire connaître sa stratégie « bi-multi » aux ONG et le Commissariat Générale du Plan doit rendre ses conclusions et faire des propositions en

³⁴ Voir liste des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête en annexe.

février 2002 pour que les ONG, par le canal desquelles ne passe que 6 % de l'aide française au développement, deviennent des partenaires plus actifs des pouvoirs publics. Plusieurs rapports officiels témoignent de l'intérêt porté à ces questions (rapports du Haut Conseil de la Coopération Internationale, du Conseil d'Analyse Economique, du Parlement, du Conseil Economique et Social, etc.).

2) Choix des ONG

L'objectif de cette enquête étant d'étudier les relations entre la Banque mondiale et les ONG opérationnelles françaises, les associations interrogées devaient répondre aux trois critères essentiels suivant : être une association régie par la loi 1901, être française et intervenir dans le secteur du développement.

Le répertoire des associations de solidarité internationales déjà citées³⁵, nous a permis d'effectuer une première sélection d'associations à interroger. Cette sélection a par la suite été affinée par l'implication de plate-formes comme Coordination Sud ou l'ACDE, et des responsables de la liaison avec les organisations de la société civile de différentes représentations de la Banque mondiale en Afrique de l'Ouest et en Asie³⁶. Ces derniers ont fait suivre les questionnaires aux associations françaises présentes sur le terrain.

3) L'enquête

L'enquête est divisée en deux parties distinctes :

- Un questionnaire de base, envoyé aux 180 ONG, comportant des questions relatives à l'association elle-même, son activité, ses effectifs et son budget, ses moyens de financements, ses partenaires, sa collaboration avec la Banque mondiale sur le terrain et ses attentes (annexe A) ;
- Un questionnaire complémentaire, destiné à 11 ONG ayant déjà participé de façon significative à des projets financés par l'institution (annexe B).

Au cours d'entretiens qualitatifs plus poussés, ces 11 ONG ayant eu une expérience de collaboration avec la Banque ont présenté, dans le détail, leur(s) expérience(s), ses origines,

³⁵ Répertoire 2000 des Associations de Solidarité Internationale, Ritimo, Ibiscus, CoCoDev, 2000

³⁶ Voir liste des représentations de la Banque impliquées dans l'enquête en annexe.

son contexte et les problèmes rencontrés. Les entretiens ont duré entre deux et trois heures chacun et ont été menés conjointement par Anne-Sophie Bougouin (ACDE), Michèle Bailly et Caroline Vagneron (Banque mondiale).

B. Principaux résultats de l'enquête

Avant d'évoquer les questions d'ordre opérationnel, il était essentiel de commencer par décrire les caractéristiques principales des ONG interrogées. Une fois les associations présentées, il était plus facile de les interroger quant à leur perception de l'activité de la Banque sur le terrain et sur leur éventuelle collaboration avec l'institution. Finalement, un certain nombre d'attentes ont été exprimées tant au niveau de la participation au dialogue politique, qu'au niveau de l'information accessible sur chaque projet ou au niveau de la collaboration même des ONG sur les projets financés par la Banque mondiale.

Sur un total de 76 réponses, seuls 67 questionnaires reçus avant le 1^{er} juin 2001 ont pu être traités : ces 67 provenaient d'associations françaises basées en France ou à l'étranger (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Togo, etc.). Le taux relativement élevé de réponse (42,2 %) traduit l'intérêt que portent les ONG françaises à l'action de la Banque mondiale et ses relations avec le milieu associatif.

1) Caractéristiques des ONG

Bien que très variées dans leur(s) secteur(s) d'activité et leur(s) zone(s) d'intervention, les organisations non gouvernementales françaises présentent des points communs importants.

a) Domaines d'intervention

Les secteurs d'intervention de l'enquête ont été définis comme suit :

- « *Santé, nutrition, population* » comprend toutes les activités exercées tant en milieu rural qu'urbain en faveur de l'amélioration de la santé des populations (programmes de vaccination, de contrôle des naissances, de sécurité alimentaire, de lutte contre le Sida, etc.);

- « *Education, formation* » inclut les activités visant à augmenter le capital humain (alphabétisation, éducation de base, formation technique et professionnelle, éducation au développement, éducation des filles, etc.)³⁷ ;

- « *Environnement, développement durable* » regroupe les actions en faveur de la protection et de la gestion des ressources naturelles (énergie, protection des forêts, projets d'irrigation et d'agriculture raisonnée, etc.) ;

- « *Aide d'urgence* » comprend les actions humanitaires dans les zones de conflit et les zones touchées par des catastrophes naturelles (assistance médicale aux réfugiés et déplacés, secours alimentaire, acheminement de médicaments, déminage, etc.) ;

- « *Activité économique* » regroupe les actions de renforcement du tissu économique local (appui à la commercialisation, artisanat, coopérative, accompagnement des producteurs locaux, soutien aux organisations paysannes, micro-crédit, etc.) ;

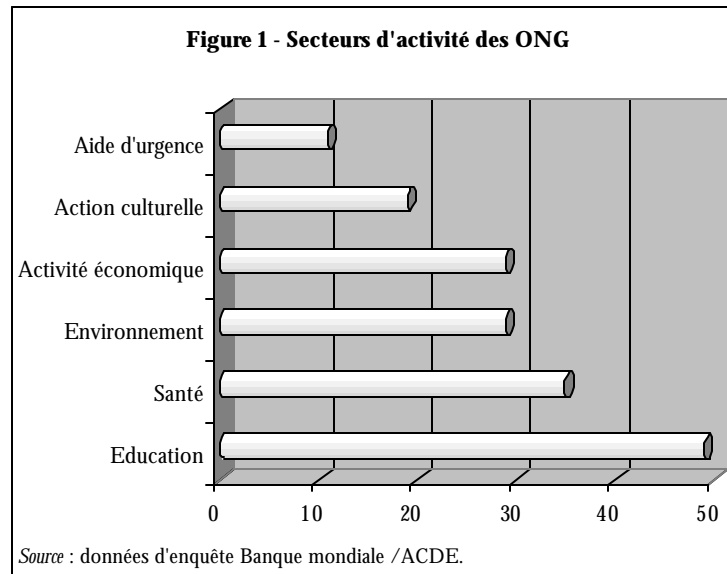
- « *Action culturelle* » inclut les activités de promotion des cultures locales et d'échange culturel et artistique à travers l'organisation de manifestations dans les pays concernés, mais aussi en France (théâtre, musique, initiation aux arts traditionnels, etc.) ;

- « *Activité sociale* » recouvre les actions de lutte contre l'exclusion et de solidarité envers des groupes ciblés de la population (femmes, enfants des rues, migrants, handicapés, etc.)³⁷.

Les résultats de notre enquête révèlent que 80 % des associations interviennent dans le secteur « *Education, formation* ». Si certaines associations n'interviennent que dans un secteur, c'est dans celui-ci. Les secteurs « *Santé...* » et « *Environnement...* » également très fortement représentés, regroupent respectivement 57 % et 48 % des associations (Figure 1).

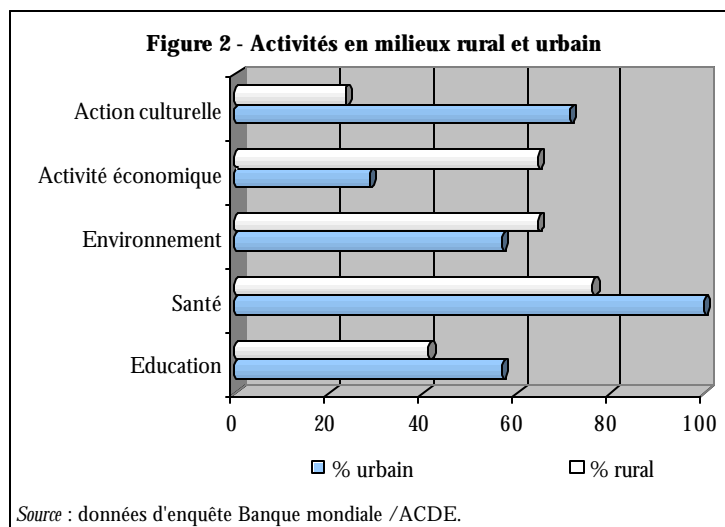
Il est important de remarquer que ces statistiques représentent le nombre d'ONG menant des projets dans un secteur, et non le poids financier de ce dernier. S'il s'agissait de représenter l'affectation des ressources des ONG françaises par secteur, on peut supposer que la section « Aide d'urgence », représentée dans la Figure 1 par un faible nombre d'ONG, serait bien plus importante.

³⁷ Il est apparu au moment du dépouillement de l'enquête que ce secteur était sans doute défini de façon trop large et ne reflétait peut-être pas la réalité de l'activité des ONG françaises.



Par ailleurs, notre questionnaire permet également de distinguer les associations opérant en milieu rural ou urbain. On observe une large prédominance de l'activité en milieu rural (71 % des associations y ont des activités, contre 54 % en milieu urbain). Il est intéressant de préciser que 28 % des associations interrogées n'interviennent qu'en milieu rural et 11 % interviennent exclusivement en milieu urbain. Cette distinction rural/urbain prend tout son sens lorsque l'on se penche sur le domaine d'activité des associations, comme le montre la Figure 2.

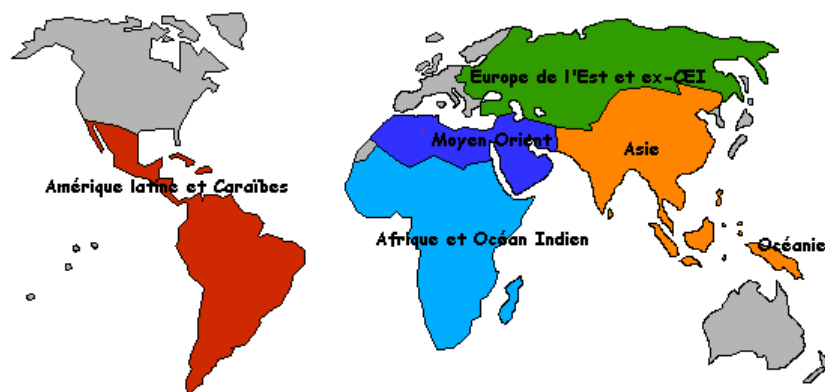
Les associations intervenant dans les domaines de la santé, de l'éducation, et de l'action culturelle et sociale sont proportionnellement plus présentes en milieu urbain qu'en milieu rural. Ceci s'explique en grande partie par l'existence d'un grand nombre de structures sanitaires et sociales dans les villes, à partir desquelles les associations peuvent opérer en coopération avec les partenaires locaux.



Au contraire, les associations intervenant dans les secteurs de l'environnement et de l'activité économique sont proportionnellement plus représentées en milieu rural qu'urbain, notamment dans le micro-crédit, le soutien aux organisations paysannes et le développement durable.

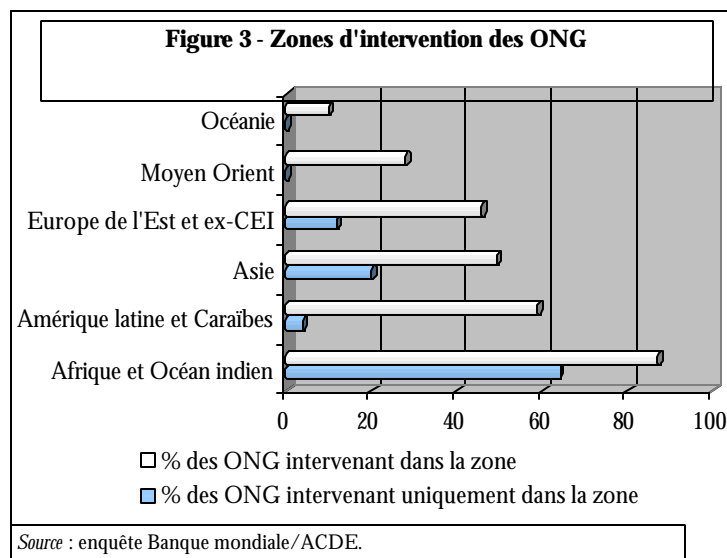
b) Répartition géographique

Le découpage géographique effectué est présenté dans la carte suivante.



Le secteur associatif français est caractérisé par une forte prépondérance de l'activité dans les régions liées au passé colonial de la France. Les associations interrogées interviennent en moyenne dans près de trois zones géographiques distinctes : 87 % sont présentes dans la zone « Afrique et Océan Indien », 49 % en Asie, 59 % dans la zone « Amérique latine et Caraïbes »,

46 % dans la zone « *Europe de l'Est et Etats de la CEI* » et 28 % au Moyen Orient. Seules 10 % de ces associations interviennent en Océanie (Figure 3).



Par ailleurs, 41 % des associations n'interviennent que sur une zone. Dans la plupart des cas, il s'agit de la zone « *Afrique et Océan indien* » (64 %). Il est à ce titre intéressant de noter le très faible pourcentage d'associations intervenant uniquement en « *Amérique latine et Caraïbes* » (4 %).

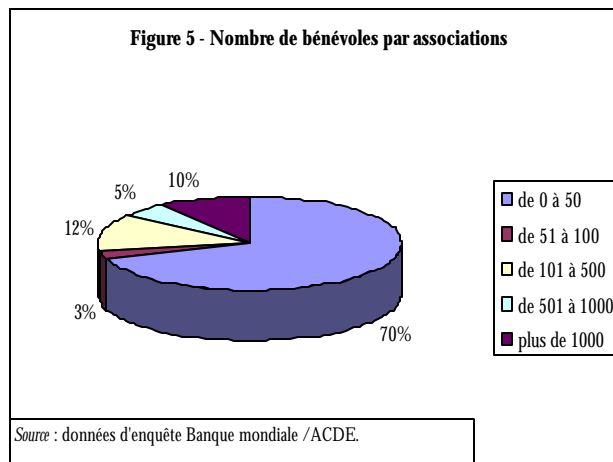
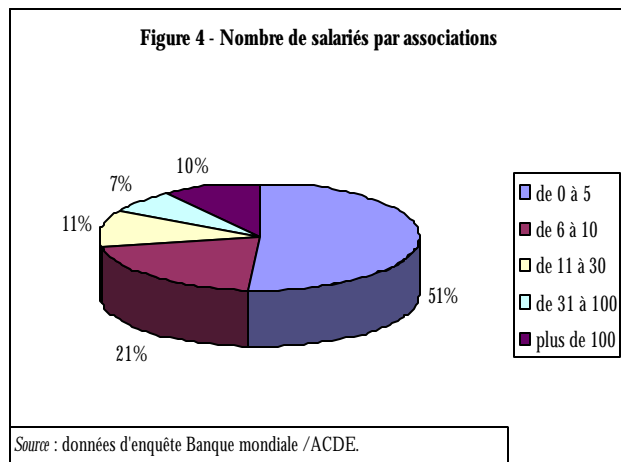
c) Effectif et budget (taille)

Cette partie de l'enquête a été très largement inspirée de l'enquête de la CCD, en ce qui concerne la méthode de comptabilisation des réponses des ONG. La taille de ces associations est définie à la fois par leur effectif et leur budget.

Effectif

Les effectifs des associations interrogées ont été subdivisés en trois catégories : les salariés en France, les bénévoles, les salariés expatriés et le personnel local. Il ressort de l'enquête, que la moitié des associations interrogées ne compte qu'un nombre très restreint de salariés en France : 72 % des ONG comptent entre 1 et 10 salariés (Figure 4). Ce chiffre

est sensiblement supérieur à la moyenne des ONG européennes, qui sont 61 % à employer entre 1 et 10 salariés³⁸.



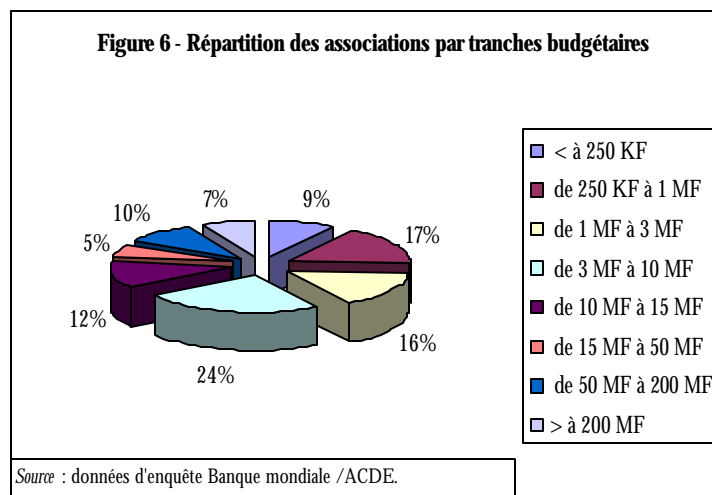
Par ailleurs, trois quarts des associations interrogées comptent de 1 à 100 bénévoles, ce qui est plus que la moyenne européenne. Le personnel local est très faible, compris entre 0 et 10 personnes pour 60 % des associations interrogées. Il en va de même pour le personnel expatrié, nul dans 66 % des cas. Ces chiffres s'expliquent par le fait que la plupart des ONG françaises interviennent en appui à des ONG locales dont les effectifs ne sont pas comptabilisés ici³⁹.

Budget

Les classes budgétaires choisies, tout comme pour l'enquête de la CCD, sont les suivantes : budget inférieur à 250 KF ; de 250 KF à 1 MF ; de 1 MF à 3 MF ; de 3 MF à 10 MF ; de 10 MF à 15 MF ; de 15 MF à 50 MF ; de 50 MF à 300 MF ; supérieur à 300 MF.

³⁸ Source: *Facts about European NGOs active in International development*, A. Woods, Development Centre Studies, OECD, 2000

³⁹ Ceci est cohérent avec l'étude de l'OCDE précédemment citée, selon laquelle la France présente la plus forte proportion de bénévoles en Europe (en pourcentage du total de son personnel), suivie de près par l'Allemagne et la Belgique, alors que l'Autriche, l'Irlande et la Norvège sont les pays présentant la plus forte proportion de personnel salarié.



Près d'un quart (24 %) des associations interrogées ont un budget compris entre 3 et 10 millions de francs ; 26 % d'entre elles ont un budget inférieur à 1 million de francs et 27 % ont un budget compris entre 10 et 200 millions de francs.

d) Mode de financement

Parmi les associations interrogées qui se sont exprimées, 92 % bénéficient de financements publics (82 % du total). Parmi ces financements, on distinguera les financements multilatéraux, des financements nationaux et de la coopération décentralisée. Parmi les associations qui ont répondu à cette partie de l'enquête, 70 % reçoivent des financements multilatéraux, 88 % des financements nationaux et 57 % des fonds de la coopération décentralisée.

→ Les financements multilatéraux

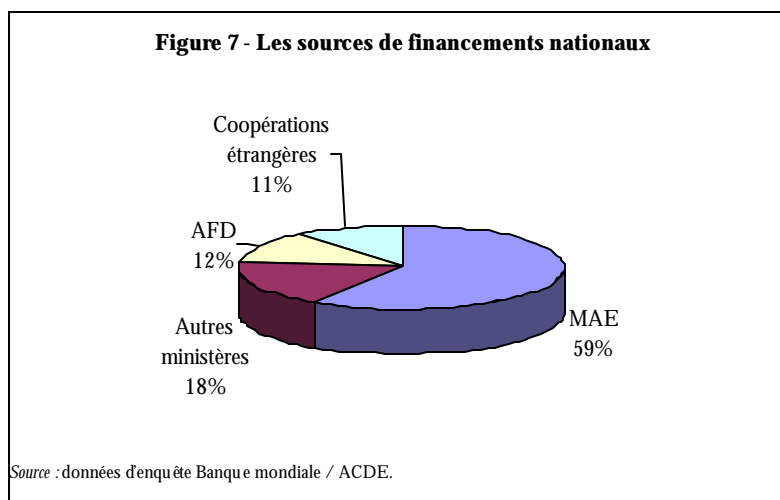
Sont inclus dans les financements multilatéraux :

- les fonds provenant de l'Union européenne (ECHO, PHARE, TACIS, DG Dev);
- les fonds provenant des différentes agences des Nations Unies (OMS, PNUD, UNICEF, UNESCO, FAO, UNHCR, UNAIDS, FIDA, etc.) ; et
- les fonds provenant d'autres organismes de coopération au développement (Banque mondiale, Banques régionales de développement, Organisation Internationale de la Francophonie, etc.).

On note tout d'abord que 70 % des associations interrogées qui se sont exprimées bénéficient de fonds multilatéraux. Parmi les ONG qui reçoivent des financements multilatéraux, c'est l'Union européenne qui est le plus fréquent bailleur, avec 60 % des ONG françaises concernées (principalement sur les lignes budgétaires DG Dev. et ECHO, mais aussi les programmes PHARE, MEDA ou TACS). Les agences des Nations Unies (toutes confondues) avec 22 % des fonds, sont les deuxièmes plus importants bailleurs multilatéraux des ONG françaises.

→ Les financements nationaux

Parmi les associations qui ont répondu à cette question, 88 % bénéficient de financements nationaux. Les sources de financements nationaux pour les associations se répartissent entre : Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, autres ministères (Agriculture, Education, Emploi et Solidarité, Santé, etc.), Agence Française de Développement, et finalement la coopération étrangère. On remarque la large prépondérance des financements provenant du Ministère des Affaires Etrangères : ces financements concernent en effet plus de 80 % des ONG.



Parmi les autres ministères, qui représentent 18 % des sources de financement des associations interrogées, on trouve principalement le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ou le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. L'Agence Française de Développement représente 12 % des financements aux ONG, contre 11 % pour les coopérations étrangères (hollandaise, canadienne, USAID, suisse, italienne, DFID, GTZ, etc.).

→ Les financements issus de la coopération décentralisée

56 % des associations interrogées dans le cadre de l'enquête bénéficient de financements de la coopération décentralisée.

e) Partenariats

→ Les réseaux associatifs français

Une très large majorité des ONG interrogées lors de l'enquête sont membres d'un réseau (87 %). Par ailleurs, si l'on compare cette réponse avec la taille budgétaire des associations, on remarque que ce sont essentiellement les petites structures qui ne travaillent pas en réseau (plus de 75 % d'entre elles ont un budget inférieur à 3 millions de francs).

En ce qui concerne le type de réseau de ces ONG, les trois quarts font partie de réseaux nationaux tels que ACDE, Coordination Sud, RECIF, Ritimo, Ibiscus, PFF, AITEC, CRID, Coordination d'Agen, CFSI, Groupe Initiatives, CERISE, REMED⁴⁰. Enfin 40 % des associations interrogées font partie d'un réseau européen ou international (souvent spécialisé) comme Eurostep, Christian Children's Fund, WSCC, Forum Européen du volontariat, etc.

→ Coopération avec les ONG du Sud

Conformément à l'objectif affirmé de soutien aux associations des pays du Sud, près de 80 % des organisations non gouvernementales françaises interviennent par l'intermédiaire d'ONG du Sud. Cependant cette collaboration n'est systématique que dans 46 % des cas.

La plupart des OSI travaillent avec des partenaires locaux mais ces chiffres indiquent que dans plus de la moitié des projets, l'association française garde la maîtrise des opérations, notamment pour ce qui concerne les interventions humanitaires. Le soutien à des organismes locaux, soutien déclaré comme tel dans la réponse au questionnaire, représente 16 % de ces dépenses.

Les ONG françaises mènent une large réflexion sur les principes et les modalités du partenariat avec la société civile du Sud et ce à différents niveaux (en interne ou de façon collective comme à travers le groupe de travail de la CCD sur l'appui à la société civile du Sud). Cette réflexion, amorcée dans les années 90, a déjà largement contribué à modifier

l'approche des associations françaises qui, de plus en plus, centrent leurs actions sur l'appui au renforcement des capacités des sociétés civiles du sud et le transfert de compétences.

Selon la CCD, en 1999, 481 millions de francs étaient dépensés par les OSI françaises en soutiens à des organisations locales sur un total de près de 3 milliards de francs de dépenses de terrain à l'étranger.

→ Coopération avec un ou des centre(s) de recherche

52 % des ONG interrogées lors de l'enquête travaillent en collaboration avec un ou des centre(s) de recherche (français ou étrangers). Il est intéressant de constater que les ONG ayant répondu au questionnaire, bien qu'entretenant des relations étroites avec des centres de recherche tels l'IRD ou le CIRAD, citent fréquemment des partenariats avec des universités. Il s'agit le plus souvent d'universités dans les domaines spécifiques (développement agricole, architecture, dentaire, etc.) ou dans la ville d'origine de l'ONG, mais aussi des universités dans les pays du Sud (Mali, Egypte, etc.).

⁴⁰ Voir document en annexe.

CONCLUSION

Les ONG opérationnelles françaises interrogées dans le cadre de notre enquête, présentent les caractéristiques suivantes :

Domaines d'intervention : 80 % des associations interviennent dans le secteur de l'éducation, mais les secteurs de la santé et de l'environnement sont aussi bien représentés (respectivement 57 % et 48 % des associations). L'activité en milieu rural est largement prédominante (71 % des associations, contre 54 % en milieu urbain).

Répartition géographique : Forte prépondérance de l'activité dans les régions liées au passé colonial de la France : 87 % en « *Afrique et Océan Indien* », 49 % en Asie, 59 % dans la zone « *Amérique latine et Caraïbes* », 46 % dans la zone « *Europe de l'Est et Etats de la CEI* ».

Effectif et budget : Comparaison avec d'autres pays (voir document OCDE).

Mode de financement : 92 % des associations interrogées bénéficient de financements publics.

Financements multilatéraux : 70 % des associations bénéficient de fonds multilatéraux. C'est l'Union européenne qui, avec 45 % du total des financements, représente le plus grand bailleur. Les agences des Nations Unies représentent 20 % des fonds multilatéraux.

Financements nationaux : Large prépondérance des financements provenant du Ministère des Affaires Etrangères (56 %). Les autres ministères représentent 14 % des sources de financement ; l'Agence Française de Développement apporte 12 % des financements aux ONG, et les coopérations étrangères 10 %.

Financements issus de la coopération décentralisée : 56 % des associations interrogées bénéficient de financements de la coopération décentralisée.

Partenariats : 87 % des ONG interrogées sont membre d'un réseau. Près de 80 % d'entre elles interviennent par l'intermédiaire d'ONG du Sud. Cependant cette collaboration n'est systématique que dans 46 % des cas. Plus de 50 % des associations coopèrent avec un ou plusieurs centre(s) de recherche.

2) L'activité de la Banque mondiale perçue par les ONG opérationnelles françaises

Sur les 76 associations qui ont répondu à notre enquête, seules 21 d'entre elles ont déjà collaboré avec la Banque sur le terrain. Ce petit nombre d'expériences confirme la nécessité d'effectuer un bilan des activités que nous avons eu en commun, afin de tirer un certain nombre de remarques critiques, à la fois en terme de procédures, de collaboration et d'information. Nous reviendrons donc dans un premier temps sur la vision que les associations interrogées ont du rôle et des activités de la Banque mondiale sur le terrain. Dans un second temps nous reprendrons les expériences de collaboration de 21 ONG, dont onze dans le détail.

a) Vision de la Banque mondiale sur le terrain

❖ Le rôle de la Banque mondiale sur le terrain

Mis à part trois cas particuliers, la Banque mondiale est présente dans tous les secteurs d'intervention des ONG interrogées dans le cadre de l'enquête. 44 % de ces dernières, juge le rôle de la Banque sur le terrain positif. Ce jugement se base essentiellement sur l'évolution de la Banque mondiale au cours des dernières années, et sur le fait que la dimension humaine et sociale du développement est désormais au premier plan des préoccupations de l'institution. Les ONG soulignent aussi le caractère innovant de certaines démarches et l'importance de l'appui apporté aux gouvernements pour la définition des politiques nationales.

10 % des associations font état d'un bilan mitigé, en grande partie du fait du contraste qu'elles observent dans leur secteur, entre le discours politique de la Banque mondiale et son action sur le terrain.

10 % des ONG interrogées, qui considèrent que l'activité de la Banque sur le terrain est négative, fondent leur opinion sur le décalage qui prévaut entre l'action de l'institution et les réalités économiques et sociales locales⁴¹. Certaines réformes structurelles proposées par la Banque ont des effets négatifs sur les plus pauvres et ne sont pas toujours politiquement faisables.

⁴¹ Voir les campagnes: *Services Liquidés, Droits bafoués !, Transparence, démocratie : les IFI aussi !*
<http://www.globenet.org/agirici/campagnes/index.html>

Enfin 37 % des ONG interrogées se sont abstenues de répondre à cette question, par manque de connaissance de la situation en générale.

❖ **Contacts avec les agents de la Banque mondiale sur le terrain**

La moitié des associations interrogées sont en contact avec des représentants de la Banque mondiale à la fois sur le terrain, à Washington et à la Vice-présidence européenne à Paris. L'impression donnée par ces contacts est le plus souvent une impression de disponibilité et d'ouverture, même si les niveaux de dialogue entre ONG françaises et représentants de l'institution sont variables selon les pays. D'une manière générale, la convergence entre les méthodes de travail et les objectifs de chacun n'est pas toujours facile à trouver, et le dialogue entre les représentations de la Banque et les autres opérateurs du développement (locaux ou autres) n'est pas toujours optimale.

❖ **Evolution des approches de la Banque mondiale**

En ce qui concerne l'évolution de l'institution, près des deux tiers des associations interrogées dans le cadre de l'enquête la juge positive (65 %). Le changement de discours, notamment depuis l'arrivée de James D. Wolfensohn à la tête de l'institution est cité plusieurs fois.

b) Expérience de collaboration avec la Banque mondiale : quel bilan ?

Dans le cadre des nouvelles approches de la Banque mondiale qui incluent une participation plus active de la société civile aux programmes de développement de leurs pays, à peine plus de la moitié des associations françaises interrogées (56 %) ont déjà soutenu leurs partenaires locaux dans le dialogue avec le gouvernement. Cependant, elles estiment pouvoir faciliter la consultation de la société civile dans la perspective des Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté, en soutenant les organisations de base (26 %), en diffusant l'information (18 %), en identifiant de façon plus précise les besoins locaux (16 %) et en faisant de la formation (15 %). Les ONG françaises peuvent jouer un rôle dans l'élaboration des programmes, et ce notamment dans l'analyse, la formulation et l'identification des besoins des populations locales (26 %), dans la promotion et le renforcement des capacités des populations et des organisations de base (33 %) et dans le conseil (20 %). Dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi des projets, l'aide que les associations françaises peuvent

apporter à leurs homologues du Sud est essentiellement un soutien en terme de formation et de renforcement des capacités locales (près de 60 % des réponses). Par ailleurs, 62 % des associations interrogées pensent pouvoir jouer un rôle d'évaluateur indépendant sur le terrain.

La collaboration opérationnelle des ONG françaises avec la Banque mondiale ne concernait au 1^{er} juin, que 21 associations. Parmi elles, dix ont été interrogées de façon approfondie⁴², quant au(x) projet(s) sur lequel(s) elles ont collaboré avec la Banque mondiale (secteur d'activité, région, durée, budget global, mode de contractualisation, résultats, difficultés rencontrées). On remarquera ici la diversité des expériences, tant sur le plan du mode de contractualisation (projet classique ou programmes spécifiques) que sur le plan des résultats obtenus (certains programmes ont été reconduits plusieurs fois, d'autres totalement annulés).

ONG	Type de projet		
	Trust Fund	Projet classique	Publication
ACF	X		
AFVP		X	
AGIR ABCD	X		
AIDE ET ACTION		X	
Care France	X		
CIDR	X		
CLUB 1979	X		
Croix Rouge Française - OPALS		X	
Eau Vive			
Epicentre	X		
Equilibres & Populations	X		
FERT France		X	
FONDEM		X	
GRET France	X	X	X
HELP International		X	
IRAM	X	X	
Médecins du Monde	X	X	
Médecins Sans Frontières		X	
PSEAU	X		X
RONGEAD			
VSF	X	X	

D'une manière générale, il ressort de ces expériences très variées et souvent ponctuelles, qu'elles ont souvent été le fruit du hasard et de rencontres personnelles. Les résumés

⁴² Voir annexe

d'expériences présentés en annexe montrent que les résultats ont aussi été très divers et inégaux...

3) Les attentes des ONG françaises quant à leur collaboration avec la Banque

Les attentes exprimées ici proviennent de toutes les associations ayant participé à l'enquête, qu'elles aient ou non eu une expérience de collaboration avec la Banque. Ceci explique les différents niveaux de conclusions et de recommandations qui seront faits par la suite.

Les ONG ont donc soulevé plusieurs types de questions, relatives notamment à la mise en œuvre des stratégies de la Banque sur le terrain, à l'information, à la consultation et au renforcement des capacités locales.

a) Concertation et dialogue sur la mise en œuvre des stratégies

Estimant qu'elles sont souvent dans une position de « porte-parole » des populations les plus défavorisées, les organisations non gouvernementales françaises aimeraient être plus souvent associées aux débats sur les stratégies de développement. La concertation et la consultation des organisations de la société civile ne doivent pas rester des vœux pieux. Plusieurs associations considèrent que, du fait de son positionnement, la Banque mondiale pourrait jouer un rôle de catalyseur des débats sur les politiques de développement. Elle pourrait aussi jouer un rôle de soutien à la démocratie locale.

En ce qui concerne la formulation et la mise en place des stratégies, les ONG françaises désirent que la Banque définisse ses priorités en collaboration avec les ONG internationales et nationales dont l'expérience sur le terrain légitime la position de conseiller. La Banque doit développer des stratégies en direction des organisations à la base, afin d'appréhender les problèmes dans leur contexte local (plutôt que d'appliquer un cadre de réflexion rigide). Une meilleure adaptation des concepts et des procédures doit être effectuée, tenant compte de l'expérience des autres acteurs. Les associations ne doivent pas seulement être considérées comme des agences d'exécution de projets de développement, elles doivent être plus impliquées dans toutes les étapes de la gestion du projet, de l'identification des besoins de

base, à la formulation et la conception des programmes, en passant par le renforcement des capacités locales.

b) Information

La Banque mondiale pourrait améliorer la circulation de son information vers les associations de la société civile grâce à un schéma de communication adapté. Cette information devrait concerner les opportunités de collaboration, les stratégies sectorielles et régionales de la Banque, les séminaires et conférences les plus importantes et les personnes ressources (tels les « task managers » par exemple) ainsi que les activités de ses autres partenaires. De la même façon, les associations remarquent la nécessité de la mise en place d'un système d'information des ONG vers la Banque, permettant de mettre en relief leur expertise et points forts.

La Banque mondiale devrait aussi, en tant que principale banque d'information sur le développement dans le monde, favoriser la diffusion de toute l'information relative au développement des pays dans lesquels elle intervient (et notamment en français pour les pays francophones).

En termes statistiques, le Centre d'Information pour le Public (PIC) de la Vice-présidence européenne, situé dans les locaux de la Banque à Paris, est connu de près des deux tiers des associations ayant répondu à l'enquête (63 %). Le site Internet de la Banque mondiale, www.worldbank.org n'est connu que de 30 % de ces associations. Cette méconnaissance s'explique en grande partie par l'absence de traduction en français des documents de base de l'institution. En conséquence, le site Internet relatif à la participation de la société civile, www.worldbank.org/participation/ est encore moins connu (seulement 24 % de réponses positives).

Une demande particulière concerne la réactualisation du « *Guide des Fonds sociaux de la Banque mondiale* », publié en 1998, et la création sur ce modèle, d'autres guides concernant les autres sources de financement de la Banque. 55 % des associations interrogées connaissent l'activité de l'ACDE et en soutiennent la démarche.

c) Renforcement des capacités

La Banque mondiale devrait soutenir le renforcement des capacités des associations du Sud et développer des modules de formation adaptés. Elle devrait aussi renforcer les réseaux locaux d'acteurs du développement et les différentes structures sur place. La Banque devrait jouer un rôle de « médiateur du développement » et devrait permettre de favoriser le dialogue entre ONG et gouvernements locaux, afin de développer les échanges et les collaborations dans le cadre des projets qu'elle finance.

IV. Remarques critiques tirées de l'enquête

Les conclusions qui suivent regroupent toutes les remarques faites dans le cadre de l'enquête, à la fois par les ONG (interrogées lors d'entretiens ou par courrier) et celles tirées de l'analyse de ces réponses. Ces conclusions sont de différents ordres, que nous repartirons comme suit :

A. Remarques relatives à l'information

La première remarque qui s'est imposée (de façon presque systématique) lors des entretiens, est **une mauvaise connaissance de l'institution**. On passe d'une perception très positive de la Banque mondiale sur certains secteurs particuliers (micro-finance, Fonds de reconstruction après conflit, etc.) à une image très négative (les ONG considérées comme « *pansement social* »). Cette remarque démontre un besoin majeur d'information concernant :

- (i) les « entrées » de l'institution, c'est-à-dire les moyens de participer à des projets financés par la Banque ;
- (ii) l'information sur les projets en cours dans une région ou un secteur donné ;
- (iii) le nom des personnes responsables (« *task team leaders* ») des projets concernés ;
- (iv) les stratégies sectorielles et les priorités de la Banque mondiale.

Le problème de la langue, aussi mentionné par de nombreuses associations dans leur réponse au questionnaire général, nous ramène à la question de la nécessaire traduction en français des documents fondamentaux de la Banque mondiale.

B. Remarques relatives à la collaboration des ONG avec la Banque sur le terrain

Un certain nombre de conclusions tirées des entretiens portent sur l'activité même des ONG françaises sur le terrain. Partant de perspectives de collaboration très positives entre la Banque et les ONG françaises, quelques difficultés devront cependant être levées.

Il existe un réel **potentiel de collaboration** entre la Banque mondiale et les ONG françaises, qui se reflète dans la très forte participation de ces associations à l'enquête (taux de réponse de 42,2 %). Les ONG ont ainsi fait preuve de leur intérêt à en savoir plus quant aux mécanismes de participation aux projets Banque, mais elles ont aussi montré leur volonté de faire évoluer les mécanismes de coopération existants. Depuis le lancement de l'enquête,

en décembre 2000, de nombreuses associations se sont renseignées auprès du bureau France de la Banque mondiale et auprès de l'ACDE au sujet des projets en cours dans leur secteur et dans leur pays d'intervention. Il résulte de ces actions que de nouveaux contrats ont pu être signés ou engagés entre l'institution et les associations françaises. A noter aussi l'intérêt croissant des ONG pour la plate-forme ACDE. La capitalisation des connaissances qui résulte de cette enquête devrait permettre de grandes avancées dans les échanges entre les associations, l'ACDE et la Banque. Grâce à cet exercice, les associations comprennent mieux aujourd'hui le mode de fonctionnement de la Banque mondiale et leur rôle dans le cadre des projets qu'elle finance.

Les problèmes dus aux méthodes de participation sont en majorité liés à la nature même de la Banque : la lenteur du processus dans des situations où une réaction rapide est requise ; un problème d'anticipation ; une approche trop éloignée du terrain (en témoignent les rapports de la Banque mondiale dont le cadre est trop fixe, trop général et systématique). Selon les ONG interrogées lors de l'enquête, les études de la Banque n'aboutiraient qu'à de grandes recommandations diplomatiques alors qu'elles devraient apporter aux gouvernements des objectifs quantifiés. Une autre remarque en rapport à la participation de la société civile est revenue fréquemment lors des entretiens : **l'évolution de la relation entre la Banque mondiale et les ONG ne doit pas être trop rapide**, car les acteurs locaux de la société civile sont souvent trop faibles ou trop jeunes, et doivent être accompagnés. Le travail de renforcement des capacités locales et d'information est fondamental.

Les ONG veulent voir leur rôle s'étendre à une participation aux projets dans leur totalité : les associations ne sont considérées que comme des prestataires de services, alors qu'elles pourraient être des partenaires à part entière, dans toutes les étapes du processus de mise en place d'un projet et notamment pour évaluer les besoins des populations locales ou soutenir les organisations de base tant financièrement que techniquement.

Certaines ONG entendent aussi affirmer leur **volonté politique d'indépendance et d'autonomie vis-à-vis des bailleurs de fonds**, ce qui ne facilite pas la participation à un projet financé par la Banque.

Le contrôle des fonds décaissés : Cette remarque, qui est revenue très fréquemment lors des entretiens, pose le problème de la supervision des projets, de l'identification des problèmes de malversation ou sur-facturation, de la lutte contre la corruption, du contrôle de

la destination des fonds, de l'accompagnement des projets. La Banque perd-elle trop vite le droit de regard sur les fonds engagés ? C'est la question que se posent les organisations non gouvernementales engagées dans des partenariats avec la Banque.

La coordination et le positionnement de la Banque mondiale par rapport aux autres acteurs du développement notamment dans les pays en conflit (Timor, Sierra Leone, etc.). Cette question rejoint celle du manque d'information. En effet nombreuses sont les ONG qui s'interrogent quant au positionnement de la Banque mondiale sur le terrain par rapport aux autres acteurs du développement, c'est le cas notamment dans les pays en crise comme le Timor, la Sierra Leone ou le Liberia. Les ONG françaises présentes sur place pose la question de la coordination de l'information entre tous les acteurs sur le terrain, elles n'observent pas d'analyse concertée de la situation. A un autre niveau, les ONG interrogées posent la question de la répartition des rôles entre la Banque mondiale, la société civile et le gouvernement local, lors de la mise en place des projets de développement.

Nécessité de renforcer les ONG des pays du Sud : Les ONG observent parfois des contraintes en terme de législation allant à l'encontre de leur activité, voire un durcissement de leur environnement juridique dans certains pays. Par ailleurs, pour que les ONG locales puissent réellement être impliquées dans les projets de la Banque, cette dernière devrait jouer un rôle plus important dans le renforcement des capacités.

Coût des appels d'offre et problèmes de procédures : Les ONG soulignent que la Banque mondiale ne dispose pas de procédures spécifiques pour les ONG. Dans le cadre des expériences présentées, les ONG sont soit prestataires de service soit fournisseurs. Par ailleurs, les procédures de la Banque sont basées sur un système d'appel d'offre, qui à un coût élevé pour les ONG. Enfin, un autre problème est l'exigence d'une caution bancaire (*performance bond*) pour pouvoir soumissionner dans l'exécution de travaux et/ou la fourniture de biens et services.

V. Éléments de recommandation

Quel constat dresser à l'issue de cette enquête ? A première vue, il peut sembler assez négatif : peu d'ONG connaissent la Banque et rares sont celles qui en obtiennent un financement. De plus, quand elles y parviennent, cela semble dû au hasard des rencontres et des opportunités leur ayant permis d'obtenir des contrats de gré à gré, plus qu'à une démarche systématique vis-à-vis de la Banque.

Faut-il pour autant se décourager ? Plusieurs éléments incitent les partenaires qui ont mené cette enquête à penser qu'au contraire, il faut redoubler d'efforts et ce, pour plusieurs raisons :

D'abord, les données recueillies sur les financements ne sont qu'un indicateur partiel de collaboration⁴³. Souvent, l'impact global des projets où sont impliquées les ONG est sans commune mesure avec la valeur des prestations financées directement par la Banque, sans oublier la présence de cofinancements qui peuvent à leur tour devenir accessibles aux ONG. Les statistiques recueillies sous-estiment cet effet de levier.

Ensuite, l'étude aura permis d'identifier les points de blocage les plus cruciaux, à savoir la méconnaissance de la Banque par les ONG et la spécificité des procédures de la Banque qui n'ont pas été conçues au départ pour financer les initiatives et les projets des ONG. Sachant cela, il devient possible de s'attaquer concrètement à ces obstacles en proposant des mesures simples mais efficaces pour les surmonter ou les contourner. C'est ce que l'on s'efforcera de faire dans les paragraphes ci-dessous.

Enfin, il existe de réelles opportunités, et des domaines où les ONG françaises peuvent apporter une réelle valeur ajoutée. L'étude a montré que la plupart des collaborations avec les ONG intervenaient sur des ressources provenant de fonds fiduciaires (dont l'administration, faite « en interne », est plus souple que les financements sur prêts/crédits administrés par les emprunteurs). Or, pour faire face aux multiples sollicitations d'un monde de plus en plus complexe, la Banque a multiplié les fonds fiduciaires spécialisés, dont certains sont d'ailleurs présentés brièvement dans l'étude. De même, l'en gagement

⁴³ Pour illustrer ce point, prenons l'exemple suivant: Une ONG impliquée dans la gestion d'un projet de plusieurs millions de dollars obtient un contrat de gestion financé par la Banque d'un montant de 500.000 dollars. Dans la collecte des informations sur les financements reçus, faut-il comptabiliser la valeur du contrat ou le coût total du projet géré ?

de la Banque en faveur des démarches participatives, tant au niveau des projets (*Community Driven Development*) que des politiques (*mobilisation des fonds dégagés par l'initiative PPTTE, élaboration des Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté*) fournit aux ONG françaises une réelle occasion de faire valoir leur expérience dans la gestion locale et participative.

Savoir tenir compte de la culture propre à la Banque

Avant de s'engager dans une coopération avec la Banque mondiale, il faut prendre en compte ce que la Banque fait et ne fait pas : elle ne fonctionne pas comme un guichet de financement en faveur des projets conçus par les ONG ; l'emprunteur local et la Banque définissent le contenu d'un projet, avec un cahier des charges bien précis. Une ONG intéressée par ce projet sera – sur le plan des procédures seulement – traitée comme le sont les opérateurs ou les fournisseurs de services. Il est donc important pour elle :

d'acquérir au préalable, une bonne connaissance des procédures de passation des marchés ;

d'assurer une fonction de veille pour identifier les opérations financées par la Banque mondiale qui entrent dans son champs d'action ;

et enfin, de ne pas négliger de faire sa propre promotion, dirigée d'abord vers l'emprunteur et ensuite vers les « Task Team Leaders », et les « NGO liaison officers » de la Banque, qui sont souvent peu informés du potentiel des ONG françaises. Elle ne devra pas hésiter à mettre en valeur ses points forts et à communiquer sur ses expériences et « best practices ».

L'enquête et les entretiens ont montré comment les ONG avaient réussi à se faire connaître... et reconnaître :

Travailler sous forme consortiale sur des projets (comme DIAL, IRAM et GRET sur des projets de consultation populaire dans le cadre des CSLP) ;

Faire connaître leurs partenariat avec des ONG locales, ce qui est un atout décisif vis-à-vis des « Task Team Leaders » ;

Inclure, dans leur site Internet, leurs « best practices » et leurs succès dans les approches participatives (à l'image du site In terdev).

Le bureau de Paris de la Banque mondiale, dont le rôle est d'être un facilitateur pour optimiser la collaboration entre la Banque et les ONG opérationnelles...

s'engage à multiplier les réunions d'information sur des thèmes précis (développement rural, SIDA, prévention des conflits, procédures de passation des marchés) en profitant du passage à Paris d'experts de la Banque mondiale ;

avec le concours du PIC (Public Information Centre), il s'engage à mieux rendre accessible l'information sur les possibilités offertes par la Banque et susceptibles d'intéresser les ONG. Pour combler le manque d'information révélé par l'enquête, une campagne d'information devrait être lancée, sur les outils d'information existants.

® Le Bureau de Paris souhaite aussi soumettre aux ONG certaines propositions qu'il serait souhaitable d'inscrire dans la durée, sur le moyen terme :

Rendre accessible l'information en français. Pour beaucoup d'ONG l'absence d'information en français est problématique. Le bureau de Paris a terminé la version française d'un Guide des Fonds Sociaux à l'usage des ONG francophones. Mais il semble important de pouvoir offrir une version française de divers sites ou documents de la Banque mondiale (que les ONG indiqueront), en trouvant des partenaires extérieurs pour assurer ces traductions.

Etendre aux ONG les programmes d'échange et de détachements d'experts qui existent déjà avec les entreprises du secteur privé et les administrations (Ministère de l'Équipement, de la Santé, etc.) : Cette formule, très appréciée, permet une réelle « fertilisation croisée » entre institutions. Elle permet aussi de valoriser, au sein de la Banque, les approches françaises du développement. Dans le cadre de ces programmes d'échange – d'une durée de 2 ans – les institutions concernées restent responsables de leur personnel. Un nouvel accord vient d'être finalisé entre la Banque mondiale et le Ministère des Affaires Étrangères concernant le « Fonds fiduciaire français du MAE » qui vise à le rendre plus flexible. Désormais, le principe est acquis d'ouvrir aux ONG et aux collectivités locales l'accès aux missions du Fonds Fiduciaire de Consultants, ainsi que la possibilité de participer aux programmes d'échange de personnel et de mise à disposition et aux programmes de formation de l'Institut de la Banque mondiale. Les demandes d'échange pourraient être initiées soit par la Banque, soit par les ONG dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'hydraulique villageoise, la nutrition, la lutte contre le SIDA, le développement

communautaire et participatif, etc. L'ACDE pourrait intervenir pour le compte des ONG afin de favoriser ce type d'échanges. Il ne devrait pas y avoir de contre-indications du côté de la Banque, où des précédents existent : des membres d'ONG sont venus à la Banque, tandis que des membres du personnel de la Banque travaillent en milieu associatif (WWB, AKDN, etc.). Il suffit de mieux faire connaître les ONG françaises auprès des services de la Banque, par exemple en disséminant le document de « présentation des ONG françaises » de l'ACDE.

Faciliter des missions conjointes ACDE/ ONG à Washington : Comme les entreprises du secteur privé le font, l'idée serait d'organiser, tous les deux ans, un voyage d'études et de contacts pour quelques ONG intéressées par une coopération avec la Banque. Cela leur permettrait de présenter leurs réalisations et leur savoir faire aux services de la Banque. Ce type d'action conduit souvent à des entretiens individuels très productifs avec les employés de la Banque. Des antécédents existent, mais trop souvent à titre individuel. Une approche groupée présente, à cet égard, de nombreux avantages et permettrait à l'ACDE d'assurer un suivi régulier des contacts pris. L'organisation logistique de ces voyages pourrait être en partie faite par le bureau France de la Banque mondiale.

Proposer aux services intéressés de la Banque d'**associer une ONG experte à l'occasion d'une mission technique** sur le terrain du « Task Team Leader » d'un projet.

Ouvrir aux ONG l'accès aux « Consultant Trust Funds » (CTF). Les « Consultant Trust Funds » sont des fonds fiduciaires placés par un certain nombre de pays - dont la France auprès de la Banque (ses services font appel à des entreprises/consultants pour réaliser des études nécessaires à la préparation ou au suivi d'un projet sans grever le budget administratif de la Banque).

Le Fond Fiduciaire de Consultants du MAE cofinance les missions de consultants de courte durée (60 jours) ou le financement d'études et d'assistance technique de moyenne durée (190 jours). La requête « Request for Consultant Trust Fund » doit émaner de la Banque. Préalablement à la demande de la Banque, s'ouvre une discussion sur le consultant. Ce fonds est ouvert en principe aux ONG, détentrices d'un réel savoir faire, encore faut-il qu'elles se fassent connaître de la Banque et des services du MAE (ce qui pourrait être de la responsabilité de l'ACDE). L'agence d'exécution locale d'un projet financé par la Banque est également à la recherche d'experts, et les ONG pourraient se faire connaître et financer par

le « CTF ». Epicentre a ainsi fait financer une mission de consultant par le Fonds Fiduciaire de Consultants du MAE.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a fait savoir qu'il serait prêt à financer une expérience pilote sur le « CTF » dont il assure la gestion. Il conviendrait donc d'identifier une mission qui pourrait servir d'exemple, afin de tester la procédure. Les ONG dans ce cas devraient se faire connaître des services de la DREE.

Associer l'ACDE à la préparation d'un module de formation destiné à un large public d'ONG francophones, avec l'unité ONG de la Banque. L'Unité ONG de la Banque et les Relations Extérieures de la Banque ont créé conjointement un programme de formation pour les ONG asiatiques et japonaises financé par le Trust Fund Japonais. Ce programme « Learning Accross Borders » pourrait être adapté pour des ONG francophones.

Il nous semble important que l'ACDE puisse être associée à la conception et la réalisation d'un module de formation destiné aux ONG francophones, car elle apporterait déjà un savoir faire.

Renforcement du rôle d'interface de l'ACDE : L'ACDE a acquis au cours de ces quatre dernières années une expertise significative dans le domaine de la collaboration entre le ONG et la Banque mondiale et a développé des outils pour appuyer les ONG dans leurs démarches vis-à-vis de la Banque mondiale. Travaillant étroitement avec le Bureau France, au cours des six derniers mois, son action a été amplifiée et de nouveaux contrats ont vu le jour. L'ACDE s'est positionnée comme interface entre la Banque Mondiale et les ONG françaises, position que lui reconnaissent de façon de plus en plus large les pouvoirs publics français et les ONG. Considérant que cette fonction a fait ses preuves, le Bureau France et l'Unité ONG de la Banque mondiale à Washington accueillent favorablement l'idée de reconnaître l'ACDE comme interlocuteur privilégié, ce qui faciliterait l'identification des opportunités et le développement des savoir faire utiles et innovants pour réaliser des partenariats opérationnels entre les ONG françaises et leurs partenaires du Sud, la Banque mondiale et ses clients.

William Reuben, le coordinateur pour les ONG et la société civile à Washington, s'est engagé par un mémorandum à soutenir le rôle de l'ACDE au sein de l'organisation, à faciliter ses contacts, et sa participation aux activités de formation offertes par la Banque.

Le travail entrepris depuis quelques mois nous a logiquement conduit à réfléchir sur le concept de « Civil Society Liaison Officer (CSLO) », point de contact privilégié assurant l'interface entre la Banque et les organisations issues de la société civile. Cette idée concerne non seulement la France mais, potentiellement, tous les pays. C'est donc une démarche sur laquelle il convient d'être prudent, mais nous pensons que la négociation, à terme, d'un statut de « CSLO » devrait donner plus de légitimité auprès des services de la Banque. La France pourrait offrir l'occasion d'une expérience pilote susceptible d'être répliquée dans d'autres pays.

Rappelons toutefois que la Banque, en tant qu'organisme multilatéral, doit garantir à tous le même accès à ses informations et ses ressources. Elle doit donc rester « neutre » face aux initiatives de promotion que pourraient prendre ses pays membre et ne peut donc pas être une source de subventions pour l'ACDE.

Par contre, l'ACDE pourrait être rémunérée sur des financements Banque dans les conditions précises d'un contrat de service. Une expérience-test de formation, par l'ACDE, des acteurs de la société civile au Burkina Faso va être tentée avec l'appui du Bureau de Ouagadougou. Elle est décrite ci-dessous.

Elargissement de la mission de formation de l'ACDE aux ONG du Sud : Le savoir-faire acquis par l'ACDE dans son rôle d'interface entre les ONG et la Banque mondiale mérite d'être mis à la disposition des acteurs de la société civile dans les pays en développement. Pour ce faire, deux scénarios sont envisageables pour obtenir la prise en charge des coûts afférents à des actions de formation destinées aux ONG de ces pays:

un groupement (formel ou informel) des ONG d'un pays donné pourrait formuler leur souhait de bénéficier d'une formation réalisée par l'ACDE et en demander la prise en charge par un « Small Grant » dans le cadre du « Small Grants Program » dont la gestion est maintenant décentralisée au niveau de chaque pays. Leur requête préciserait que cette formation serait assurée pour leur compte par l'ACDE, offrant ses services d'intérêt général "à prix coûtant". Cette formule leur permettrait de bénéficier d'une clause de non objection et d'être dispensées d'un appel à la concurrence (qui est normalement exigé lorsqu'un financement est octroyé par la Banque).

si le pays bénéficie déjà d'un projet Banque dont le plan de financement prévoit des actions de formation en faveur de la société civile, l'agence d'exécution de ce projet

pourrait inviter l'ACDE, aux côtés d'autres prestataires de services, à répondre aux appels d'offre lancés pour mener à bien les formations envisagées. Dans ces cas -- où un recours à la concurrence est exigé -- la probabilité que l'ACDE soit retenue est élevée, en raison de la qualité de ses prestations, de son expertise reconnue et de ses prix compétitifs.

En conclusion, le développement d'une relation de plus en plus confiante et opérationnelle entre la Banque et l'ACDE est le meilleur moyen d'expérimenter ce que pourrait devenir un CSLO et d'impliquer toutes les parties intéressées (ONG, pouvoirs publics, Banque).

VI. Bibliographie

Working Together: The World Bank's Partnership with Civil Society, Brantley Browning, NGO and Civil Society Unit, SDV, septembre 2000

World Bank - Civil Society Relations: Fiscal 1999 Progress Report, World Bank, NGO and Civil Society Unit, SDV, August 2000

Civil Society Participation in World Bank Country Assistance Strategies - Lessons from Experience, FY97-98, John D. Clark and Winona Dorschel, SDVNG on April, 1998

The Role of Non-Profit Organizations in Development: the experience of the World Bank, John Clark, July 1999

Nongovernmental Organizations in World Bank Supported Projects, C. Gibbs, C. Fumo, T. Kuby, Operations Evaluation Department, 1999⁴⁴

Associations de Solidarité Internationale, Répertoire 2000, Ibiscus, Ritimo, Commission Coopération Développement, 2000⁴⁵

Guide des Fonds sociaux à l'usage des ONG françaises, Banque mondiale, 2001

⁴⁴ <http://www.worldbank.org/html/oed/177precis.pdf>

⁴⁵ http://www.ibiscus.fr/frame/f_ong.htm

VII. Annexes

A. Questionnaire envoyé aux associations

Partie I - Votre association

Décrivez en quelques mots votre association

1. Organisation

Zone(s) d'activité (implantation)

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Afrique et Océan indien | <input type="checkbox"/> |
| Moyen Orient | <input type="checkbox"/> |
| Amérique latine et Caraïbes | <input type="checkbox"/> |
| Océanie | <input type="checkbox"/> |
| Asie | <input type="checkbox"/> |
| Europe et ex-CEI | <input type="checkbox"/> |

Préciser le(s) pays :

Domaine(s) d'activité

- | | |
|---|--------------------------|
| Santé, Nutrition, Hygiène | <input type="checkbox"/> |
| Education, Formation | <input type="checkbox"/> |
| Environnement, développement durable | <input type="checkbox"/> |
| Milieu rural | <input type="checkbox"/> |
| Milieu urbain | <input type="checkbox"/> |
| Aide d'urgence | <input type="checkbox"/> |
| Activité économique (micro-finance, micro-entreprise) | <input type="checkbox"/> |
| Activité sociale | <input type="checkbox"/> |
| Action culturelle | <input type="checkbox"/> |

Préciser le(s) domaine (s) :

Effectifs

En France

Salariés :

Bénévoles :

Objecteurs :

A l'étranger

Expatriés salariés :

Volontaires indemnisés :

Personnel local (salariés et autres) :

2. Financements

Budget

< à 250 KF	<input type="checkbox"/>	de 250 KF à 1 MF	<input type="checkbox"/>
de 1 MF à 3 MF	<input type="checkbox"/>	de 3 MF à 10 MF	<input type="checkbox"/>
de 10 MF à 15 MF	<input type="checkbox"/>	de 15 MF à 50 MF	<input type="checkbox"/>
de 50 MF à 200 MF	<input type="checkbox"/>	> à 200 MF	<input type="checkbox"/>

Mode de financement

Votre association bénéficie-t-elle de financements publics ?

Oui Non

S'agit-il de financements...

- multilatéraux ? Si oui, préciser Banque mondiale, Banques régionales de développement, agences des Nations Unies, Union Européenne (ECHO, THACIS, PHARE, FED, MEDA), etc.

- nationaux ? Si oui, préciser Ministère des Affaires Etrangères, Agence Française de Développement, etc.

- coopération décentralisée ? Collectivités locales ?

Quelle part de votre budget, les financements multilatéraux, nationaux et les dons représentent-ils ?

3. Partenariats

Votre association est-elle membre d'un réseau national ou international ? Si oui, lesquels.

Votre association agit-elle par l'intermédiaire d'ONG du Sud ? Si oui, lesquelles (joindre liste). Cette collaboration est-elle ponctuelle ou systématique ?

Votre association est-elle liée à des centres de recherches, universitaires ou autre ? Si oui, lesquelles.

Partie II - La Banque mondiale et ses actions sur le terrain

Si la Banque est présente par son activité, dans vos secteurs d'intervention, merci de répondre aux questions suivantes :

1. Présence sur le terrain

Pensez-vous que la Banque mondiale joue un rôle constructif en matière de développement, soit par les politiques qu'elle préconise ou par les investissements qu'elle finance ? Avez-vous eu des contacts avec ses représentants et ses agents en mission ? Si oui, quelle a été votre impression ? Y a-t-il des organisations internationales ou agences de la coopération avec lesquelles vous appréciez de travailler sur le terrain ?

2. Evolution de l'institution

Dans les secteurs ou les zones régionales où vous intervenez, observez-vous une évolution des approches de la Banque mondiale en matière de développement ?

Oui Non

Si oui, laquelle ? La jugez-vous positive ?

Partie III - Collaboration entre la Banque mondiale et les ONG

A – Expérience passée

1. Avez-vous déjà eu des **expériences concrètes de collaboration** avec la Banque mondiale sur le terrain ?

Oui

Non

Si oui, pour quel(s) type(s) de projet ? dans quelle(s) région(s) ? (relatez l'expérience): A quelle étape du projet avez-vous été associés ?

2. Par ordre de priorité, quelles sont, d'après vous, les étapes du cycle des projets de la Banque mondiale dans lesquelles les Organisations de Solidarité Internationale sont les plus associées ?

Identification du projet	
Conception du projet	
Financement	
Mise en œuvre	
Evaluation	

Commentaire :

3. Pouvez-vous formuler des recommandations, tirées de votre expérience passée pour améliorer ce que fut votre collaboration ?

B – Expériences à venir: améliorer la coopération triangulaire dans le cadre de la nouvelle approche de développement de la Banque

La Banque mondiale a mis en place de nouvelles approches qui permettent une participation plus active de la société civile aux programmes de développement de leurs pays. Le pays qui bénéficie d'un effacement de sa dette dans le cadre de l'Initiative Pays Pauvre Très Endettés (PPTE) doit mettre en œuvre un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour affecter ces sommes à des programmes sociaux (éducation, santé, infrastructures sociales, eau...) élaborés de façon participative avec la société civile. Par rapport à cette évolution, à quel(s) niveau(x) devrait se placer, selon vous, la coopération avec les ONG ?

1. Votre ONG at-elle déjà aidé ses partenaires locaux dans **leur dialogue participatif** avec le gouvernement ? Si oui, pouvez-vous décrire brièvement votre expérience ?

2. Comment votre ONG pourrait-elle faciliter **la consultation** de la société civile dans la perspective des Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté ?

2. Quel rôle votre ONG peut-elle jouer dans **l'élaboration des programmes** (analyse et formulation des besoins/priorités de la population locale, promotion, renforcement des capacités des populations et des associations locales...)?

3. Quel rôle votre ONG peut-elle jouer dans **la mise en œuvre** et **le suivi des programmes / projets** (soutien aux ONG locales dans leur participation aux projets, suivi...)?

4. Votre ONG pourrait-elle jouer un rôle d'évaluateur indépendant ?

Partie IV – Ce que vous attendez de la Banque mondiale

Quelle sont vos attentes vis-à-vis de la Banque mondiale : en terme de débat sur les politiques de développement ? en terme de coopération sur le terrain avec les ONG (la votre, celles du Nord, celles du Sud) ? en terme d'information :

Pensez-vous que la Banque mondiale met à disposition les informations nécessaires dans votre secteur d'activité ?

Souhaiteriez-vous une information plus ciblée à l'égard des ONG ?

Connaissez-vous l'existence du Centre d'Information du Public à Paris ?

Oui Non

Visitez-vous souvent le site Internet de la Banque et plus spécifiquement le site Internet www.worldbank.org/ngos/ ?

Oui Non

Connaissez-vous l'existence du site Internet www.worldbank.org/participation/ ?

Oui Non

Connaissez-vous l'ACDE (Association Conseil pour le Développement et l'Environnement) et son rôle d'appui aux ONG dans leurs négociations avec la Banque mondiale ?

Oui Non

Classez par ordre de priorités, les régions d'intervention de la Banque mondiale ci-dessous, pour lesquelles vous aimeriez avoir plus d'information :

- Afrique et Océan indien
- Moyen Orient
- Amérique latine et Caraïbes
- Océanie
- Asie
- Europe et ex-CEI

Préciser :

Classez par ordre de priorités, les secteurs d'intervention de la Banque mondiale ci-dessous, pour lesquels vous aimeriez avoir plus d'information :

- Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté
- Santé, Nutrition, Hygiène
- Education, Formation
- Environnement, développement durable
- Programmes de développement communautaire...
 - ... en milieu rural
 - ... en milieu urbain
- Aide d'urgence
- Activité économique
- Activité sociale
- Action culturelle

Préciser :

B. Questions posées lors des entretiens

1. DESCRIPTION DU PROJET

- *Secteur d'activité*
- *Zone géographique*
- *Durée*
- *Acteurs*
- *Budget global*
- *Objectifs*

2. DESCRIPTION DU PARTENARIAT

- *Comment avez-vous été amenés à participer à ce projet (à l'initiative de la Banque, à votre initiative, autre...)*
- *Description des actions menées par votre ONG dans le cadre de ce projet*
- *Mode de contractualisation ?*
- *Comment s'est passée la mise en œuvre du projet ?*

2. RESULTATS OBTENUS

3. PROBLEMES ET CONTRAINTES RENCONTRES

- *Au niveau des relations avec la Banque mondiale ?*
- *Au niveau des relations avec la cellule locale du projet (gouvernement) ?*
- *Préciser les différents niveaux de problèmes*

4. SOLUTIONS APPORTEES ET LEÇONS A RETENIR

C. Liste des associations interrogées

4Uman	Femmes et Changements
ACROTERRER	FIDEF
ACT UP	FIDESCO
ACTION CONTRE LA FAIM*	FIDH - Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme
Action France Bénin	Fondation de France
ADALY	Fondation «Energie pour le Monde »
ADER - Association pour le Développement Economique Régional	Fondation Scelles
AFDI	Fonds Français pour la Nature et l'Environnement
Afrique Agriculture	Formation pour l'Epanouissement et de Renouveau de la Terre - FERT
Afrique Verte	Forum de Delphes
AFVP - Association Française des Volontaires du Progrès*	Francas
AGIR ABCD - Association Générale des Intervenants Retraités	France Amérique Latine
Aide et Action*	France Libertés
AIDE MEDICALE INTERNATIONALE	France Pays du Mékong
Aide Odontologique Internationale	Frères des Hommes
AMADEA	GRDR
Amis de Sœur Emmanuelle	GRET*
Amis d'un coin de l'Inde et du Monde	Groupe Développement
Amnesty International	Groupe Urgence-Réhabilitation-Développement
Appel	Groupement Retraités Educateurs sans Frontières
Architecture et Développement	Guides de France
ARTISANS DU MONDE	Gilde Européenne du Raid
ASI - Action de Solidarité Internationale	Handicap International
Assistance Médicale Toit du Monde	IBISCUS
Association Afrique Action	ICOSI
Association Santé Culture Intégration	IECD - Institut Européen de Coopération et de Développement
Association Solidarité avec les Peuples d'Amérique Latine	IFAID - Aquitaine
ATD - Quart Monde	Ingénieurs sans Frontières
Atlas Logistique	Initiative Développement
AUI - Action d'Urgence Internationale	Installation Entreprises Sans Frontières
Auteuil International	Institut Belleville
Bioforce Développement	Institut International de Recherche et de Formation Education et Développement
Cadres Sans Frontières	Institut Eco Conseil
CARE France*	Institut Panos - Paris
CEFODE	INTERAIDE
CEIPAL	IRAM*
CEMEA	Juristes Solidarités
Centre International de Culture Populaire	JUSTICE ET PAIX
CFJP - Justice et Paix	LFEEP
Chaîne de l'Espoir	MADERA
CICDA	Max Havelaar - France
CIDEF	Médecins du Monde*
CIDR - Centre International de Développement et de Recherche	Médecins Mundi France
CIEPAC	Migrations et Développement
CIMADE	Médecins Sans Frontières*
CITIM	MULEMBA
CLUB 1979	Opportunity International
CNAJEP	OTECI
COCAGNE	PACT ARIM INTERNATIONAL
Collège Coopératif	Partage
Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement - CCFD	Peuples Solidaires
Comité Français pour la Solidarité Internationale - CFSI	Pharmaciens Sans Frontières
Congé solidaire	
Coopération et Développement	
Coordination Sud	

CRDTM
 CRID
 CROIX ROUGE FRANCAISE*
 Culture et Développement
 Délégation Catholique pour la Coopération
 Eau Vive
 Eclaireurs et Eclaireuses de France
 Ecoles du Sahara – Mali
 Ecoles sans Frontières
 ECTI
 Emmaüs International
 ENDA TIERS-MONDE
 Enfants et Développement
 ENFANCE ET PARTAGE
 Enfants du Mékong
 Enfants du Monde – Droits de l'Homme
 Enfants Réfugiés du Monde
 Ensemble contre le Sida - Sidaction
 Entraide Médicale Internationale
 Envie Développement
 Epicentre*
 Equilibres & Populations*
 Essor
 Help International
 Hôpital Sans Frontières
 Etudiants & Développement
 Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture
 Fédération Nationale Léo Lagrange

Première Urgence
 PRO NATURA International
 PSEAU - Programme Solidarité Eau
 RAFOD - Réseaux d'Appui aux Formations
 pour le Développement
 Raoul Follereau
 REMED
 Reporters Sans Frontières - RSF
 RITIMO
 RONGEAD
 SANTE SUD
 Scouts de France
 SEA - Soutien à l'Enfance Africaine
 Secours catholique - Caritas France
 Secours Islamique
 Secours Populaire Français
 SEL - Service d'Entraide et de Liaison
 Service de Coopération au Développement
 Service Protestant de Missions - DEFAP
 SIDI - Société d'Investissement et de
 Développement International
 SOLAGRAL
 Solidaires
 SOLIDARITE LAIQUE
 SOLIDARITES
 SOS Sahel International
 Sport Sans Frontières
 SURVIE
 SYSTEMES SOLAIRES
 TERRE DES HOMMES
 Tourisme & Développement Solidaires
 Traditions pour Demain
 Triangle Génération Humanitaire
 Un Enfant par la Main
 Universités Sans Frontières
 UNMFREO – Union Nationale des Maisons
 Familiales Rurales
 Villages d'Enfants SOS
 VOIX D'AFRIQUE
 VSF - Vétérinaires Sans Frontières
 WWF-France

* ONG rencontrées lors d'entretiens

D. Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête

Ministère des Affaires Etrangères

- M. Salvatore Pappalardo, Mission pour la Coopération Non Gouvernementale (MCNG)
- M. Daniel Voizot, Mission pour la Coopération Multilatérale
- M. Robert Sabatier, Mission pour la Coopération Non Gouvernementale (MCNG)
- M. Gilles Lainé, Bureau de l'analyse stratégique et des questions multilatérales, Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID)
- M. Raymond Le Ruyet, Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID)
- Mlle Virginie Forgeot, Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID)

Agence Française de Développement

- Mme Michèle Etot, Division des Relations avec les Partenaires, Département Politiques et Etudes,

Commission Coopération Développement

- M. Jean-Marie Hatton, Secrétaire général de la Commission Coopération Développement

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

- M. Jacques Le Pape, Bureau F3
- Mme Sandrine Paillet, Bureau F3
- M. Nicolas Pelletier, Bureau F3

E. Résumé des expériences de coopération des ONG françaises avec
la Banque Mondiale

Action Contre la Faim

Expériences de collaboration avec la Banque mondiale : Programme de pisciculture (« *Inland Fisheries Programme* ») au Sri Lanka.

Type de contrat : Fonds post-conflit

Durée : 1998-1999

Budget : 185 000 US\$

Objectifs : Construction de deux bassins de pisciculture, dans deux régions du Sri Lanka dont l'une sous contrôle gouvernemental et l'autre pas.

Mode de contractualisation : De gré à gré, contrat négocié localement

Origine du partenariat : Contacts avec la Banque mondiale localement qui était intéressée par l'aspect innovant du projet

Problème(s) rencontré(s) / conclusion : Difficulté à obtenir l'accord des autorités notamment pour le volet de l'action en zone non contrôlée par le gouvernement, volonté de contrôle des fonds par les autorités, arrêt du programme au bout d'un an pour des raisons de sécurité.

Aide & Action

Expériences de collaboration avec la Banque mondiale : Projet PASE d'ajustement du secteur de l'éducation en Guinée Conakry

Objectifs : Intervention dans 3 préfectures : réalisation de 22 écoles (maîtrise d'ouvrage déléguée), démarrage de 46 projets écoles impliquant les communautés, renforcement des structures déconcentrées au niveau de la planification / programmation. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la préparation d'un nouveau projet BM de 4 ans en cours de préparation (EPT).

Origine du partenariat : initiative du task manager (BM) et du Ministère de l'éducation.

Durée : phase initiale de 1 an (2001/2002).

Contractualisation : convention en cours de négociation (fonds sur reliquat du PASE).

Budget prévu : 3 800 000 FF

Problèmes rencontrés / conclusions : Négociations très ouvertes avec la BM et le Ministère qui ont permis d'intégrer au projet, initialement centré sur la construction d'écoles, les composantes « qualité » et « efficacité du système » proposées par Aide et Action. Marges de manœuvre dans la préparation du projet a été relativement importante du fait qu'il était financé sur reliquat. Faiblesse des mécanismes de suivi et d'évaluation

Autres expériences de collaboration : Madagascar (Fonds social / construction d'écoles, animations communautaires), Sénégal (Fonds social / construction d'écoles, animations communautaires), Togo (PAGED / contacts mais sans suites concrètes), Niger (PROSEF/ initiative pilote sur une région), Guinée Conakry (PASE).

Association Française des Volontaires du Progrès

Expériences de collaboration avec la Banque mondiale : Projet de lutte contre le SIDA au Burkina Faso

Objectif : ONG relais sur une région concernée par le projet pour l'appui aux communautés (11 associations dans 5 villages de 5 provinces différentes) : appui institutionnel aux associations villageoises pour le montage de projets de lutte contre la SIDA (pour financement du PPLS), animation, suivi, évaluation.

Durée : programme d'un an - 1999/2000

Mode de contractualisation : prestation de service (maîtrise d'ouvrage déléguée sur une région)

Origine du partenariat : contacts avec le task manager (BM) et l'agence d'exécution du projet.

Problèmes rencontrés /conclusions : Difficulté des relations avec l'agence d'exécution du projet.

L'intervention d'ONG relais sur ce projet a eu un impact positif. Tous les projets présentés au PPLS par les associations villageoises ont été acceptés (aucun n'avait été accepté sur la phase initiale ou les associations s'adressaient directement à l'agence d'exécution).

Autres expériences de collaboration : Côte d'Ivoire (PASI / coordination d'ONG ivoiriennes pour la mise en place d'activités de micro-crédit), Côte d'Ivoire (PACOM/ appui aux communes), Tchad (réhabilitation d'écoles), Mali (réhabilitation d'écoles), Mali (PAIB, ONG relais, appui aux communautés villageoises), Guinée (appui aux petites entreprises), Guinée (projet de décentralisation, mise en réseau d'acteurs), Burkina Faso (PPLS / ONG relais sur des actions de lutte contre le SIDA)...

EPICENTRE

Expériences de collaboration avec la Banque mondiale : Mission d'évaluation du système de santé au Congo (Brazzaville)

Durée : mars-avril 2000

Objectifs : Consultation, dans le cadre d'une mission BM/BAD/coopération française, sur la situation sanitaire en République du Congo en vue d'identifier l'intervention potentielle des bailleurs pour la réhabilitation du système national de santé : élaboration des termes de référence de la mission, diagnostique, formulation de recommandations. Evaluation de l'état de réhabilitation potentielle des infrastructures de santé dans les différentes provinces du Congo Brazzaville après conflit. Indicateurs de couverture sanitaire, indicateur d'impact de la violence.

Mode de contractualisation : Contrat de consultant financé par le Fonds post-conflit

Origine du partenariat : Information ACDE.

Problèmes rencontrés /conclusions : la démarche de la BM sur les pays en situation de post-conflit est intéressante mais la lourdeur de l'institution limite la réactivité (le rapport de mission est resté suspendu pendant plusieurs mois et ne semble pas avoir débouché sur un programme concret). l'intervention d'une ONG dans le cadre de cette mission a été jugée satisfaisante par les autres experts car elle leur a permis de bénéficier d'un autre niveau d'information (MSF qui était sur place a apporté la logistique nécessaire pour que le consultant se rende en dehors de Brazzaville et puisse élargir le diagnostique à d'autres zones). Les études de la BM manquent de données quantitatives/micro et la Banque reste à un niveau très globale dans ses recommandations.

GRET

Expériences de collaboration avec la BM : Sustainable banking for the poor, traduction de manuels de micro-finance), CGAP (traduction en français de productions de CGAP), Vietnam (CGAP / programme de renforcement des capacités), Cambodge (programme pilote de micro-assurance), Mauritanie (programme de lutte contre la pauvreté)...

Pays : Mauritanie (quatre quartiers de Nouakchott),

Secteur d'activité : Développement urbain, habitat

Durée : projet pilote, depuis 2000

Objectifs : intervention sur la phase pilote pour la mise en place d'un système de micro-crédit avec caution solidaire pour le financement de l'habitat des plus pauvres, participation à la préparation d'un programme de développement urbain (élaboration d'un manuel de procédures pour la collaboration des ONG au projet), perspective d'intervenir au niveau de la mise en œuvre du projet (appui aux ONG). Construction d'habitats pour les plus pauvres (un peu plus de 350 logements + latrines et clôtures sur quatre quartiers lotis). Objectif 2000 logements par an. Amélioration des infrastructures urbaines (eau, électricité, routes ...).

Programme Twize (solidarité) Ce programme, financé par le Conseil régional d'Île-de-France et le Commissariat pour la lutte contre la pauvreté, a pour objectif d'améliorer la condition des populations des quartiers pauvres de Nouakchott. Les Twize sont des groupes traditionnels d'entraide. S'appuyant sur la caution solidaire apportée par ce type de groupements, le programme mène trois types d'actions :

Autres acteurs : Conseil régional d'Île-de-France, deux ONG locales Tenmiya et Naître et Grandir, Commissariat interministériel aux droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté.

Mode de contractualisation : gré à gré

Origine du partenariat : contacts avec le Ministère aux droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté, le ministère de l'hydraulique, la mission résidente).

Problèmes rencontrés / conclusions : partenariat positif mais problème d'accès à des financements pour mise en place de ces activités (financement essentiellement GRET)

Equilibres & Populations

Pays : Programme composé de 10 micro-projets au Bénin, au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Sénégal.

Secteur d'activité : Santé, population, (PRH)

Durée : 2000 - 2001

Budget global : 150 000 \$US (15 000 \$US par micro-projets).

Objectifs : Différents selon les pays et selon les projets, au Sénégal : campagne d'information contre les mutilations génitales, création d'un centre de soins à Malicka, renforcement des capacités des ONG à travailler sur les questions de santé et de lutte contre la SIDA, Projet «Young people care about youg people ». Côte d'Ivoire : activités de sensibilisation auprès des jeunes (contraception, MST) Mali : programme de santé reproductive auprès des jeunes Niger : programme de santé reproductive auprès des jeunes

Autres acteurs : FNUAP

Mode de contractualisation : Subvention du Development Grant Facility, contrat traité avec la mission résidente uniquement.

Origine du partenariat ? contact avec un expert de la Banque mondiale.

Problèmes rencontrés / conclusions : Procédures relativement simples dans le cadre du Développement Grant Facility.

IRAM

Expériences de collaboration avec la BM : Haïti (projet de développement rural intégré / animation rurale, vulgarisation), Bénin (projet de réhabilitation du réseau FECECAM), Nicaragua (étude sur la régulation du foncier), Burkina Faso (appui / conseil au PNGT), Cambodge (évaluation du secteur agricole), Côte d'Ivoire (évaluation des centres des métiers ruraux), Madagascar (AGPMF)...

Pays : Projet AGPMF à Madagascar (Projet de micro-finance)

Intervention de l'ONG : intervention auprès des réseaux de coopératives d'épargne et de crédit à Fianarantsu : diagnostique, encadrement du programme d'extension.

Mode de contractualisation : appel d'offre restreint.

Origine du partenariat : participation à plusieurs études et séminaires sur la micro-finance avec la Banque mondiale ; contacts avec la mission résidente et l'agence d'exécution.

Problèmes rencontrés / conclusions : Problème de définition des mandats et des objectifs, blocages fréquents de l'agence d'exécution (peur de la perte de prérogative de la part de l'agence d'exécution), manque de marge de manœuvre du maître d'œuvre par rapport à l'agence d'exécution, les ministères cherchent à se substituer au secteur privé.

Médecins du Monde

Expériences de collaboration avec la BM : Timor Oriental (projet santé), Madagascar (Projet de lutte contre le SIDA)

Pays : Timor

Secteur d'activité : Santé

Durée : 2001 (5 mois)

Budget global : 166 000 \$US.

Objectifs : Prise en charge globale des questions de santé de base sur un district dans le cadre du plan national de santé publique.

Mode de contractualisation : Contrat de prestation (financé sur Fonds post-conflit) signé avec le Ministère de la Santé.

Origine du partenariat ? Sollicitation de la BM (contacts avec le représentant résident de la Banque mondiale).

Problèmes rencontrés : le projet a été élaboré conjointement MDM / BM, souplesse des procédures (financement sur forfait en partie), contractualisation rapide, système de suivi de la BM simple par rapport aux autres bailleurs : la BM juge plus sur résultats que sur factures.

Médecins Sans Frontières

Expériences de collaboration : Santé, formation chirurgicale des médecins et des infirmières de bloc (« *Basic surgery training for medical doctors and operating theatre nurses training program*») au Cambodge

Durée : 2 ans – 1999/2001.

Budget global : contrats annuels : 114 000 \$US (pour la première année) , 83 000 \$US (pour la deuxième année).

Objectifs : Formation chirurgicale classique (type césarienne, hernie...) de 12 docteurs cambodgiens par an, dans différentes grandes villes du Cambodge. Trois hôpitaux du pays servent de référence pour la formation. Les docteurs formés retournent par la suite dans leurs hôpitaux d'origine.

Acteurs : UNICEF, Banque mondiale, Ministère de la santé cambodgien

Mode de contractualisation : Contrat négocié localement / prestation de service.

Origine du partenariat ? Initiative du Ministère de la santé cambodgien, avec lequel MSF entretient des relations depuis longtemps.

Problèmes rencontrés / conclusions : La première promotion de docteurs est sortie en juin 2000, avec des résultats jugés très positifs par les spécialistes de MSF (seul un seul docteur ne pratiquera pas dans un bloc opératoire). Le second projet doit encore durer jusqu'à décembre 2001. Par la suite, il sera repris par une organisation locale soutenue par MSF, grande souplesse sur le contrat. Les amendements demandés par MSF ont été acceptés. Le délai entre les négociations et la signature du contrat a été très court.

Le projet sera poursuivi par une ONG locale soutenue par MSF

OPALS - Croix Rouge Française

Expériences de collaboration : Projet de lutte contre le Sida dans le cadre du PPLS au Burkina Faso (Ouagadougou)

Intervention de l'ONG : installation d'un centre de traitement ambulatoire pour les personnes atteintes du SIDA : réhabilitation du bâtiment, équipement (du laboratoire et de l'hôpital de jour), fonctionnement du centre (formation du personnel, approvisionnement en médicaments).

Durée : depuis 1998

Budget global : 3,5 millions FF par la Banque mondiale

Objectifs : Construction d'un Centre de Traitement Ambulatoire, fourniture de mobilier, de matériel, de véhicule et approvisionnement en médicaments pendant un an. (programme PPLS)

Acteurs : Ministère de la Santé burkinabé

Mode de contractualisation : partenariat (financement des travaux et d'une partie du matériel par la BM, prise en charge du fonctionnement par l'OPALS Burkina).

Origine du partenariat : le Ministère de la santé et l'agence d'exécution du projet BM ont proposé à la Croix Rouge de financer le Centre de Traitement ambulatoire à Ouagadougou.

Problèmes rencontrés : Manque de transparence sur la passation des marchés, blocages au niveau de l'agence d'exécution, délais de décaissement très longs impliquant travail sur fonds propres.

Care France

Expériences de collaboration : Projet de réinsertion sociale et professionnelle des jeunes miliciens, promotion de la paix civile aux Comores

Secteur d'activité : Post-conflit

Durée : 2 ans à partir de 2001

Budget global : 788 000 USD

Objectifs : Projet de réinsertion sociale et professionnelle des jeunes miliciens, promotion de la paix civile, formation professionnelle (600/650 personnes concernées), soutien à la mise en place d'un service civil adapté (1 400 personnes concernées) à travers la création de «comités pour la paix et le développement» et mise en place d'un service civil adapté.

Autres acteurs : Eventuellement coopération française

Mode de contractualisation : subvention du Fonds post-conflit (contrat de 790 000 \$US sur 2 ans)

Origine du partenariat : Négociations avec le représentant résident de la BM.

Problèmes rencontrés / conclusions : projet proposé par CARE correspondait aux besoins de la BM, le projet proposé par CARE a été accepté dans son intégralité (pas de modifications imposées par le BM) grande flexibilité des procédures dans le cadre du Fonds post-conflit (les modifications au contrat type, demandées par CARE, ont été généralement acceptées), négociations relativement courtes par rapport aux projets « classiques » de la BM.